



DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 4 JUILLET 2022

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Stéphanie GUISELAIN

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, Mme Valérie CUVILLIER, M. Bertrand PETIT, Mme Blandine DRAIN, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, M. François LEMAIRE, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie GUISELAIN, M. Philippe FAIT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Ludovic PAJOT.

Excusé(s) : M. Jean-Marc TELLIER, M. Laurent DUPORGE, M. Sébastien CHOCHOIS, M. Pierre GEORGET, Mme Denise BOCQUILLET, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. Steeve BRIOIS.

Absent(s) : M. Daniel MACIEJASZ.

Assistant également sans voix délibérative : Mme Emmanuelle LEVEUGLE, M. Jean-Louis COTTIGNY

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT

RAPPORT SUR LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

(N°2022-295)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.113-1 à L.113-4, L.114 à L.114-5, L.233-1 et suivants, L.313-12 III, R.233-1 et suivants et D.312-159-5 ;

Vu la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°3 du Conseil Général en date du 20/09/2010 « Stratégie d'aide aux aidants des personnes âgées ou handicapées dans le Pas-de-Calais » ;

Vu la délibération n°2017-230 du Conseil départemental en date du 30/06/2017 « Pacte des solidarités et du développement social » ;

Vu la délibération n°2021-225 de la Commission Permanente en date du 07/06/2021 « Rapport relatif au versement du forfait autonomie, du forfait prévention, au financement d'actions collectives de prévention de la perte d'autonomie et d'aide aux aidants » ;

Vu la délibération n°34 de la Commission Permanente en date du 09/05/2016 « Actualisation des modalités de la stratégie d'aide aux aidants et financement de solutions d'aide aux aidants des personnes âgées ou en situation de handicap » ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil départemental du Pas-de-Calais et notamment ses articles 18, 20 et 29 ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 2^{ème} commission « Solidarités Humaines » rendu lors de sa réunion en date du 30/05/2022 ;

Madame Florence WOZNY, Monsieur Jean-Claude DISSAUX et Monsieur Ludovic LOQUET, intéressés à l'affaire, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Monsieur Daniel MACIEJASZ, intéressé à l'affaire et excusé, n'a pas donné de délégation de vote pour ce rapport.

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

S'agissant de l'attribution du forfait autonomie :

Article 1 :

D'attribuer, aux 69 Résidences autonomie, reprises en annexe 1, un forfait autonomie de 340 € par place, soit un montant total de 1 015 920 € au titre de l'année 2022, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

S'agissant des actions collectives de prévention de la perte d'autonomie :

Article 2 :

D'attribuer, aux 66 porteurs de projets repris en annexe 2, une participation financière d'un montant total de 857 397 € au titre de l'année 2022, pour les 85 projets, montants et objectifs repris dans cette même annexe, conformément à la décision de la Conférence des financeurs du 28 avril 2022, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 3 :

De valider le projet de convention type fixant les objectifs techniques et financiers pour les 58 projets permettant la réalisation des projets, joint en annexe 9 à la présente délibération.

Article 4 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions fixant les objectifs techniques et financiers pour les 58 projets permettant leur réalisation, dans les termes du projet types joint en annexe 9 à la présente délibération.

Article 5 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les 27 avenants financiers aux conventions signées en 2021, dans les termes de l'avenant type validé par la Commission Permanente du 7 juin 2021 susvisée.

S'agissant de l'attribution du forfait prévention :

Article 6 :

D'attribuer, aux Services Polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD) repris en annexe 3 à la présente délibération, un forfait prévention d'un montant de 322 083 € au titre de l'année 2022, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

S'agissant des actions en faveur des aidants :

Article 7 :

D'attribuer aux 40 porteurs de projets pour les 64 projets repris en annexes 7 et 8, une participation financière de 561 268,80 euros au titre de l'année 2022, dont 127 655 € euros au titre « des autres actions de prévention » pour les actions financées dans le cadre de la Conférence des Financeurs conformément à la décision de cette assemblée du 28 avril 2022 et 433 613,80 euros au titre « du soutien aux aidants du Département » pour les actions financées par le Département et les actions cofinancées dans le cadre de la convention de la CNSA signée le 10 décembre 2021, selon les modalités reprises au rapport joint à la présente délibération.

Article 8 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les 19 conventions (relatives aux nouvelles demandes et reconductions) fixant les objectifs techniques et financiers permettant la réalisation des projets repris en annexe 7 et 8, dans les termes des conventions types validées par la Commission Permanente du 7 juin 2021 susvisée.

Article 9 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, les 45 avenants financiers aux conventions pluriannuelles signées en 2021 pour les projets repris en annexe 7 et 8, dans les termes de l'avenant type validé par la Commission Permanente du 7 juin 2021 susvisée.

Article 10 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention bipartite entre l'Association Française des Aidants et le Département ainsi que la convention tripartite entre l'Association Française des Aidants, le Département et les structures volontaires parmi les associations, les collectivités territoriales, les services et les établissements pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ou les autres porteurs d'action d'aide aux aidants, dans les termes des projets joints en annexes 4 et 5 à la présente délibération.

Article 11 :

D'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, avec la Communauté de Communes du Sud Artois un avenant prorogeant jusqu'au 31 décembre 2022 la convention de financement de la Communauté de Communes du Sud Artois, dans les termes du projet joint en annexe 6 à la présente délibération.

Article 12 :

Les dépenses versées en application des articles 1, 2, 6 et 7 de la présente délibération sont imputées sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C02-531A01	93531/6568	Conférence des Financeurs- Forfait autonomie	1 030 000,00	1 015 920,00
C02-532A01	935/6568/532	conférence des financeurs -autres actions de prévention	1 850 000,00	1 307 135,00
C02-538H04	935/6568/538	Aides aux aidants-autres participation PA	421 000,00	403 613,80
C02-538H04	6184/93538	Favoriser le soutien à domicile- Soutien aux aidants-Frais de formation	49 900,00	30 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 40 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 3 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen) Absent sans délégation de vote : 1 (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen)
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 4 juillet 2022

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice Générale des Services,

Signé

Maryline VINCLAIRE

Nom	Ville	Nb de places	Forfait autonomie 2022	SIRET de l'établissement
Foyer Logement	AIRE-SUR-LA-LYS	30	10 200 €	26620014600022
Résidence Soleil	ARRAS	41	13 940 €	26620041900056
Foyer les Roses	AUCHEL	54	18 360 €	26620048400019
Foyer Ambroise Croizat	AVION	57	19 380 €	77568531600967
FLR les Charmilles	BARLIN	24	8 160 €	31245483800334
Foyer Les Sorbiers	BETHUNE	60	20 400 €	24620063800046
Foyer Guynemer	BETHUNE	62	21 080 €	24620063800020
Foyer Jean Guéhenno (Le rivage)	BEUVRY	50	17 000 €	26620126800023
Foyer Guy Mollet	BILLY-MONTIGNY	42	14 280 €	77568531601296
Résidence Gai Logis	BOULOGNE-SUR-MER	34	11 560 €	26620160700030
Résidence Maryse Latour	BOULOGNE-SUR-MER	17	5 780 €	26620160700048
Foyer Daunou et Quéhen	BOULOGNE-SUR-MER	46	15 640 €	26620160700071
Foyer Bellevue	BOULOGNE-SUR-MER	42	14 280 €	26620160700055
Foyer Les Lilas	BRUAY-LA-BUISSIERE	72	24 480 €	78395745900010
Foyer Louise Michel	BRUAY-LA-BUISSIERE	86	29 240 €	78395745900036
Foyer Maurice Debout	BULLY-LES-MINES	60	20 400 €	26620186200023
Foyer Curie	CALAIS	57	19 380 €	26620193800039
Foyer Orléansville	CALAIS	54	18 360 €	26620193800153
Foyer Santos Dumont	CALAIS	52	17 680 €	26620193800104
Foyer Toul	CALAIS	61	20 740 €	26620193800146
Foyer Ovide	CALAIS	57	19 380 €	26620193800120
Foyer Guynemer	COULOGNE	16	5 440 €	26620244900036
Foyer Mozart	COULOGNE	37	12 580 €	26620244900028
Foyer Guy Mollet	COURRIERES	21	7 140 €	775629934 (SIREN gestionnaire) / 620105429 (FINESS établissement)
Résidence Henri Hermant	DIVION	43	14 620 €	26620270400026
Foyer les Genêts	DROCOURT	44	14 960 €	41986768400187
EHPA Unité de Vie du Clos Saint Victor	ETAPLES	19	6 460 €	26620318100059
EHPA Unité de Vie Raoult Perrault	ETAPLES	14	4 760 €	26620318100059
MARPA des 2 Vallées	FAUQUEMBERGUES	22	7 480 €	41041126800015
MARPA Les Sources	FILLIEVRES	24	8 160 €	52268765600010
Foyer de personnes âgées	FREVENT	48	16 320 €	26620361100022
Foyer Logement Ambroise Croizat	HARNES	68	23 120 €	26620413000022
Foyer Louis Pasteur	HENIN-BEAUMONT	45	15 300 €	26620427000075
MARPA La Bergerie	HERMIES	24	8 160 €	49455399300010
Résidence la Targette	HESDIN	46	15 640 €	78401510900027
Foyer Jean Moulin	HUBY-SAINT-LEU	60	20 400 €	783960883 (SIREN gestionnaire) / 620106807 (FINESS établissement)
Foyer La Résidence	ISBERGUES	50	17 000 €	26620473400039
Foyer Résidence du Parc	LAPUGNOY	46	15 640 €	26620489000013
Foyer Léon Gournay	LE PORTEL	40	13 600 €	26620667100023
Foyer Léon Blum	LEFOREST	51	17 340 €	26620497300025
Foyer Jean Moulin	LENS	59	20 060 €	77568531600959
Foyer Louis Voisin	LENS	55	18 700 €	77568531600942
Foyer Maurice Chevalier	LE-TOUQUET-PARIS-PLAGE	22	7 480 €	26620826300035
Foyer Marcel Pagnol	LE-TOUQUET-PARIS-PLAGE	52	17 680 €	26620826300035
Foyer Maurice Mathieu	LIEVIN	34	11 560 €	26620510300044
Foyer Ambroise Croizat	LILLERS	61	20 740 €	26620516000036
MARPA Les Rives du Sainte Anne	LOCON	25	8 500 €	41041126800015 (SIRET gestionnaire) / 620031369 (FINESS établissement)
Foyer Voltaire Leclercq	LOOS-EN-GOHELLE	53	18 020 €	26620528500023
Foyer de l'Age d'Or *	MARCK-EN-CALAISIS	25	8 500 €	51065948500021
Foyer Résidence du Bon Air	MARLES-LES-MINES	20	6 800 €	77562993401303

Nom	Ville	Nb de places	Forfait autonomie 2022	SIRET de l'établissement
Foyer Henri Hotte	MERICOURT	83	28 220 €	26620570700026
Foyer Benoit Frachon	MONTIGNY-EN-GOHELLE	46	15 640 €	26620587100020
MARPA Nova-Villa	NEUVILLE-St-VAAST	24	8 160 €	51247223400016
MARPA du Pays de Lumbres	NIELLES-LES-BLEQUIN	24	8 160 €	75094896000018
Foyer Les Erables	NOEUX-LES-MINES	27	9 180 €	78405188000028
Foyer Les Marronniers	NOEUX-LES-MINES	64	21 760 €	78405188000010
Foyer La Roseraie	OIGNIES	48	16 320 €	26620637400024
Résidence du Petit Preures	PREURES	21	7 140 €	41041122700011
Foyer Perpignan	SAINT-OMER	29	9 860 €	26620765300079
Foyer Suger	SAINT-OMER	36	12 240 €	26620765300103
Foyer Roger Merlier	SAINT-OMER	30	10 200 €	26620765300053
Foyer des Maraîchers	SAINT-OMER	50	17 000 €	26620765300095
Foyer les Jours Paisibles	SAINT-POL-SUR-TERNOISE	52	17 680 €	26620767900025
Foyer Jacques Duclos	SALLAUMINES	44	14 960 €	26620771100026
Résidence Eléonore Langlet	SANGATTE	50	17 000 €	26620774500032
MARPA des 2 sources	SAULTY	24	8 160 €	20001200300089
Résidence de l'Abbaye*	VENDIN-LE-VIEIL	48	16 320 €	26620842000023
FL Henri Lucas	VERMELLES	50	17 000 €	26620846100027
Résidence Albert Goudin	WINGLES	56	19 040 €	26620895800014
	Total	2988	1 015 920 €	

Conférence des financeurs : Projets d'actions collectives de prévention 2022-2023

Territoire	Axe	Nom de l'organisme	Nom du projet	Statut de la demande	Les objectifs généraux	Description des actions	Montant sollicité CDF (en euros)	Avis CDF	Budget proposé	Conventionnement Pluriannuel
ARRAGEOIS	6	MAIRIE DE FEUCHY	GYMNASTIQUE ADAPTEE	1ère demande	- Permettre aux personnes soixantaines et plus d'avoir la possibilité de pratiquer une activité physique adaptée en groupe et à proximité de leur domicile.	Activités physiques adaptées 1 fois par semaine	3394	Favorable	3 394	Annuel
ARRAGEOIS	6	Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois	Mémoire et Autonomie Seniors	1ère demande	- Prévenir les troubles de la mémoire - Stimuler la mémoire - Stimuler les facteurs moteurs de l'équilibre - Optimisation de la marche : hauteur du pas, longueur du pas, précision du pas - Activer les chaînes musculaires permettant de se relever du sol - Activer les réflexes de protection en cas de chute - Reprise de confiance en soi - Créer du lien social	Le projet consiste sur un programme de 47 séances d'une heure et proposerait : 1) Des ateliers en salle (sur la période hivernale) : - Une partie de séance sur la gym-mémoire : - Sur des circuits training en intérieur 2) Des ateliers en extérieur (en période estivale) : - Continuer le travail de circuit training en extérieur, utiliser les bancs et escaliers (mobilier urbain) pour travailler sur les circuits training - Proposer plusieurs circuits de marche en co-construction avec les bénéficiaires - Travail culturel avec les services communautaires pour travailler sur la	3500	Favorable	3 500	Pluriannuel
ARRAGEOIS	6	CENTRE COMMUNAL D ACTION SOCIALE	Mise en place de séances apa	1ère demande	- Garantir le maintien à domicile des habitants - Accompagner nos habitants de plus de 60 ans - Eviter l'hospitalisme et ses risques - Identifier les besoins sociaux et administratifs - Améliorer les actions du CCAS	Séance APA : 1 h 3 séances/semaine, Séance bien être 1 fois tous les 15 jours : soins du visage Séance yoga du rire : découverte 2 fois par an Forum CUA : solha truck aménagement du domicile Informer sur le CCAS : missions du CCAS et des aides : ex APA Soutenir les associations : subventions, aide à la mise en place du protocole sanitaire, rencontres Poursuivre les manifestations communales : repas des aînés, spectacle Poursuivre les actions de prévention : informations, campagnes vaccinales, achat	7347	Favorable	6 697	Annuel
ARRAGEOIS	6	Communauté Urbaine d'Arras	Projet d'animation et de prévention du bien vieillir sur le territoire de la CUA	1ère reconduction	Prévenir et repérer la perte d'autonomie	Mise en œuvre du projet d'animation et de prévention du bien vieillir de septembre 2021 à juin 2022 sur les communes urbaines, péri-urbaines et rurales de la CUA. Sont proposés aux habitants : - des ateliers mémoire; - des ateliers gym douce-équilibre/motricité/ou des activités physiques adaptées; - des ateliers nutrition; - des ateliers sophrologie, relaxation, yoga; - des ateliers pour le bien-être et le développement de l'estime de soi; - des ateliers numériques; - des séances d'information collectives; - des temps fort permettant notamment le lien social.	125 904	Favorable	111 628	Pluriannuel
ARRAGEOIS	3	Unartois	Encourager la pratique d'une activité physique	1ère reconduction	- Prévenir les chutes et améliorer l'équilibre - Prévenir les effets du vieillissement et l'apparition de pathologies sous-jacentes - Eviter l'isolement	Les séances activités sportives adaptées qui se dérouleront deux fois par semaines (mercredi et vendredi) de manière collective sous forme d'ateliers ludiques . Chaque séance durera 1 heure sur toute l'année	17 595	Favorable	7 173	Pluriannuel
ARRAGEOIS	3	Unartois	Développer le bien-être et l'estime de soi	1ère reconduction	Développer le bien-être, l'estime de soi et la confiance en soi	Les séances se dérouleront une fois par mois sous forme d'ateliers collectifs dans les locaux d'Unartois et seront animées par une socio esthéticienne. Chaque séance durera 2 heures.	4 487	Favorable	2 231	Pluriannuel
ARRAGEOIS	6	Mairie de Croisilles - Centre socio culturel la Maison des Habitants	Projet d'animation et de prévention du bien vieillir sur la commune de Croisilles et alentours	2ème reconduction	Développer les connaissances des participants sur les attitudes et stratégies à adopter pour vieillir en bonne santé	Ateliers Gym douce le mardi après-midi Atelier qi Gong et Yoga chaque semaine Marche classique et marche nordique Atelier Mémoire et "jeux et orthographe" Atelier jeux et détente autour de jeux de logique, jeux de société..... Temps forts (débat, temps de prévention, atelier premiers secours adapté aux séniors) Atelier numérique (accès au mail, à la tablette, aux réseaux)	7000	Favorable	7 000	Annuel
ARRAGEOIS	6	SANTELYS ASSOCIATION - Pôle Prévention Education Promotion Santé (PEPS)	Ma santé j'en prends soin	1ère reconduction	- Couvrir les besoins en matière de prévention auprès des personnes aidants/aidés, de 60 ans et plus, autonomes, vivant à domicile - Préserver l'autonomie et de prévenir les pertes d'autonomie évitables des bénéficiaires - Inciter les bénéficiaires à adopter des comportements permettant de préserver leur capital santé - Contribuer au « bien vieillir chez soi en bonne santé ».	Le projet consiste en la mise en place de 2 cycles de 8 ateliers collectifs (atelier de 2 heures) "d'information, de sensibilisation et de mise en pratique" portant sur la thématique du sommeil de qualité et les facteurs associés notamment l'activité physique adaptée, l'équilibre alimentaire/dénutrition et le bien-être/estime de soi.	7700	Favorable	7 430	Annuel
ARRAGEOIS	3	una des 3 vallées	Prévention & Partage: un temps pour chacun	2ème reconduction	- Diminution de la solitude (à ce jour, 59,3% se sentent seul au domicile, taux supérieur au taux national)	Basé sur un temps de partage et convivial, nous proposons 4 ateliers par semaine, un ateliers musique d'autrefois pour travailler la mémoire un atelier de médiation animale et orienter vers de la thérapie équine à partir de Sept 2022 un atelier de bien-être avec une socio-esthéticienne un atelier de réalité virtuelle avec les casques de notre partenaire Lumeen (les aidants auront la possibilité de suivre une séance de 20 minutes pendant que l'aidé est en atelier)	24735	Favorable	7 321	Annuel

ARTOIS	6	MJEP ISBERGUES	TOUS EN SELLE !!	1ère demande	<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir le vieillissement et la perte d'autonomie, - Prévenir de l'isolement qui entraîne des phénomènes de dépression, stress, angoisse. - Favoriser la mobilité des seniors pour lutter contre l'isolement - Contribuer au développement durable par une activité qui favorise la mobilité douce 	Ateliers de sensibilisation et de prévention Contrôles techniques Séances hebdomadaires d'environ 2 heures de pratique et balade en vélos électriques, afin que les seniors reprennent une activité physique douce et adaptée en groupe.	5000	Favorable	5 000	Annuel
ARTOIS	6	MJEP ISBERGUES	En voiture Arthur!	1ère demande	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le lien social - Lutter contre l'isolement 	L'action se déroulera sous forme de forum de sensibilisation, de prévention en 3 demi-journées, réparties sur 3 à 4 semaines. Sur une année, nous organiserons 2 sessions de 3 demi-journées. Le forum sera composé d'ateliers théoriques et d'ateliers pratiques, soit en groupe, avec animation ludique et innovante, soit individuellement pour la remise à niveau de la conduite, notamment	4800	Favorable	4 800	Annuel
ARTOIS	6	ASSOCIATION PREVART	BIEN VIVRE APRES 60 ANS	2ème reconduction	Améliorer la santé globale des bénéficiaires et participer à l'amélioration ou au maintien de sa qualité de vie tout en prévenant l'apparition d'une fragilité médicale.	<p>Les ateliers d'éducation alimentaires</p> <p>Ateliers culinaires (recettes anti gaspillage...)</p> <p>Les ateliers activités physiques</p> <p>Les ateliers sommeil</p> <p>Yoga du rire</p> <p>Massage :</p> <p>Socio esthétique avec diverses thématiques</p>	35 000	Favorable	35 000	Pluriannuel
ARTOIS	6	MJEP ISBERGUES	SENIORS, SOYEZ SPORT !	1ère reconduction	<ul style="list-style-type: none"> - Développer et faire connaître aux seniors les activités physiques adaptées, - Prévenir le vieillissement et la perte d'autonomie, - Restaurer l'image de soi et redynamiser la confiance en soi, - Favoriser le maintien à domicile. 	<p>Les séances "Sport Santé" é, 2 fois par semaine</p> <p>De septembre à juin :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ateliers sport-santé 2 fois par semaine (séance d'1h) sur 3 communes du territoire - 3 contrôles techniques au cours de l'année (test de 45 minutes), - 1 manifestation "sport-santé" en mai 2022. 	10 000	Favorable	10 000	Pluriannuel
ARTOIS	6	MAISON POUR TOUS	Bien vieillir dans son corps, dans sa tête et dans sa ville	2ème reconduction	<ul style="list-style-type: none"> - Retarder au maximum les effets du vieillissement et notamment la perte d'autonomie - Renforcer le sentiment de bien-être et l'estime de soi - Encourager la découverte d'activités (culturelles et sportives) et l'implication locale favorisant une vie sociale épanouie 	<p><u>Bien vieillir dans son corps :</u></p> <p>Mise en place d'ateliers favorisant la pratique d'une activité physique afin de mieux appréhender les gestes du quotidien, les risques de chute... En supplément de la gym douce (toutes les semaines), de la marche nordique (2 fois par mois), et des séances d'aquagym (2 fois par mois) à la piscine intercommunale d'Estaires, et des ateliers cuisine tous les quinze jours à partir de septembre 2021.</p> <p><u>Bien vieillir dans sa tête :</u></p> <p>Mise en place d'ateliers favorisant l'amélioration de l'estime de soi, de la confiance en soi à travers des séances collectives. Ateliers sophrologie (tous les 15 jours), séances d'activités artistiques autour du bien-être (2 fois par mois)</p> <p><u>Bien vieillir dans sa ville :</u></p> <p>Tous les mois, mise en place des « cafés partagés » visant à favoriser le partage d'informations, les échanges et la mise en place d'ateliers spécifiques permettant de mieux préparer et vivre ce passage de la vie active à la retraite.</p> <p>Des séances « vie active » (bien vieillir dans sa ville) mensuelles permettent aux participants de découvrir des activités proposées par la Maison pour Tous</p> <p>l'espace numérique compte pour répondre aux besoins des seniors sur notre territoire.</p>	12 000	Favorable	8 070	Pluriannuel
ARTOIS	6	MJEP ISBERGUES	Le numérique plus facile !	2ème reconduction	Faciliter l'accès au numérique et à l'outil informatique Faciliter les liens sociaux	<ul style="list-style-type: none"> - Formations avec des cours d'initiation informatique appelés "B.A. BA. de l'informatique" et par des « ateliers thématiques » qui permettront d'approfondir les connaissances de chacun sur certains thèmes. - Mise à disposition d'outils avec le SOS démarches administratives à la MJEP et hors les murs, soit un accès libre aux ordinateurs, à internet et à une photocopieuse. Mais aussi avec la récupération et le reconditionnement d'ordinateurs avec le projet « un ordi pour tous ». - Par un accompagnement, avec la « Boîte à outils de l'informatique », lieu ressource pour répondre aux interrogations des adhérents au sujet du numérique en toute convivialité. 	5 000	Favorable	5 000	Pluriannuel
ARTOIS	3	CIASPPA	Quand j'avais 20 ans	1ère reconduction	Le projet vise à accompagner les personnes de plus de 60 ans à préserver leur capital santé par l'acquisition de connaissances, au développement des pratiques et comportements, à l'amélioration du cadre de vie, afin qu'elles puissent continuer de bien vivre chez elle.	<p>5 séances par groupe sont prévues avec, pour chaque séance, un but précis.</p> <p>1er séance de deux heures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation des membres du groupe, faire connaissance (partir des petits jeux "briseglace", du protolangage, etc.). - Réfléchir collectivement à une thématique à aborder dans le recueil (enfance, école, mon métier, mes passions, etc.) <p>Séances 2-3-4 d'une durée de 1 heure 30</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 ateliers d'échanges et d'activités à déterminer en fonction et autour de la thématique définie - création du recueil avec les témoignages des participants. Ces témoignages pourront être filmés avec l'accord des personnes afin de les retranscrire plus facilement. - les participants pourront amener leurs documents personnels afin d'illustrer leurs propos. Les documents seront alors photocopiés pour être ajoutés au recueil. <p>La cinquième séance sera celle de la restitution avec la présence des aidants et des élus locaux. Ce sera l'occasion de mettre en avant le travail des personnes ayant participé à l'action.</p>	8420	Favorable	8420	Annuel

AUDOMAROIS	6	Centre social inter-générationnels de Longueuesse	d'un monde à l'autre, vers la fin des stéréotypes générationnels	1ère demande	<ul style="list-style-type: none"> - Développer le bien-être et l'estime de soi - Lutter contre les stéréotypes générationnels 	<p>Mise en place d'un projet par les séniors qui sera proposé aux adolescents , une chasse aux trésors modernisée façon géo-caching</p> <p>Mise en place d'un projet des adolescents au profit d'une association de bienfaisance, avec l'appui des séniors</p> <p>Mise en place de temps d'échanges et d'ateliers communs aux deux publics cibles</p>	8000	Favorable	8 000	Pluriannuel
AUDOMAROIS	6	PASS'SPORT-SANTE	Séjours Oxy'génération	1ère demande	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer, accompagner et suivre la personne dans son parcours de vie et de santé globale à travers l'Activité Physique Adaptée. - Identifier leur motivation et de renforcer la volonté de pratiquer une activité physique régulière. 	Le séjour autour des activités physiques adaptées profitera à 12 adhérents cette année avec un encadrement formé de 3 enseignants APAS.	6000	Défavorable Votre projet n'a pas été retenu par la Conférence des financeurs car celui-ci ne respecte pas le cahier des charges. Les séjours ne sont pas éligibles au concours de la Conférence des financeurs.	0	
AUDOMAROIS	6	ICGA CLIC de l'Audomarois	"Des solutions pour bien vieillir"	1ère demande	<ul style="list-style-type: none"> - Informer les Aînés sur les gestes de premiers secours afin de pouvoir venir en aide à leur proche en difficulté - Faire connaître les nouveautés concernant le code de la route et remettre à niveau les personnes en conduite automobile - Inciter les Aînés à utiliser l'ordinateur pour qu'ils ne sentent pas exclus de l'environnement numérique et puissent communiquer avec leur famille et découvrir les services administratifs en ligne. - Apporter des connaissances sur leurs droits, leur protection juridique... pour faire face à leurs besoins en cas de perte d'autonomie - Faire comprendre les bienfaits d'une activité physique adaptée à leur âge afin de préserver leur capital santé le plus possible 	<p>Une réunion d'informations sur les gestes de premiers secours</p> <p>Atelier de conduite automobile</p> <p>Une réunion d'informations accès aux droits</p> <p>Atelier informatique</p> <p>Atelier de gymnastique adaptée</p>	1806	Favorable	1 806	Annuel
AUDOMAROIS	3	AADCMO	Restez connecté	1ère demande	Développer l'accès au numérique en favorisant le bien-être des participants	<p>21 rencontres collectives. Ces actions sont prévisionnelles : elles sont susceptibles d'être modifiées et adaptées en fonction des besoins exprimés par les bénéficiaires. Un accueil convivial sera proposé aux participants (café, thé, biscuit...).</p> <p>4 ateliers d'initiation sur PC avec un professionnel, 2h d'intervention</p> <p>4 ateliers d'initiation aux différents outils informatiques (tablettes, liseuses, ordinateurs)</p> <p>- 6 activités diverses :</p> <p>jeux de mémoires musicaux, après-midi à thème...</p> <p>- 3 ateliers cuisines (préparation de repas) avec une diététicienne nutritionniste</p> <p>2h d'intervention pour la diététicienne nutritionniste (soit 6h)</p> <p>2 A.V.S pour l'accompagnement de l'atelier et la prise du repas en collectif 4h pour les A.V.S (soit 12h pour 1 A.V.S soit 24h pour les 2)</p> <p>- 1 sortie au musée</p> <p>3h d'accompagnement par 2 A.V.S (soit 3h par A.V.S, soit 6h pour les 2)</p> <p>- 1 visite virtuelle de musée</p> <p>- 2 après-midi bien-être (gym douce)</p> <p>2h d'intervention avec un professionnel du sport (soit 4h pour les 2 séances)</p> <p>Nous aimerions réaliser un montage vidéo avec les photos prises pendant les ateliers</p>	4500	Favorable	4 500	Pluriannuel
AUDOMAROIS	6	PASS'SPORT-SANTE	Sport Santé Seniors	1ère demande	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluer, accompagner et suivre la personne dans son parcours de vie et de santé globale à travers l'Activité Physique Adaptée. - Pratiquer une activité physique régulière au sein de l'association « dans les murs » 	Pass 'sport-santé propose une prise en charge des séniors au sein même de l'association « dans les murs » mais aussi en dehors « hors les murs » notamment avec les séjours Oxy'génération. Notre prise en charge « dans les murs » s'effectue tout au long de l'année à raison de deux séances par semaine pour les adhérents de l'association.	9000	Favorable	3 542	Annuel
AUDOMAROIS	6	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	Autonomie sourires	2ème reconduction	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'autonomie de la personne âgée et son maintien à domicile - Créer et maintenir le lien social - Valorisation de la personne âgée 	<p>Ateliers prévention santé (gymnastique cérébrale, marche nordique, gymnastique adaptée),</p> <p>Ateliers pratiques (initiation tablette)</p> <p>Ateliers bien être (sophrologie, esthétique) selon les attentes et besoins des aînés.</p>	7 168	Favorable	7 168	Pluriannuel
AUDOMAROIS	6	Espace Socioculturel de la Lys	Activ Seniors en 2020-2021	2ème reconduction	<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir la perte d'autonomie chez les plus de 60 ans - Lutter contre la dénutrition des plus de 60 ans - Développer le renforcement Musculaire - Maintenir une stimulation cognitive - Lutter contre l'isolement des personnes 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 atelier cuisine animée par une diététicienne avec création de recettes - 2 ateliers sportifs : Gym adaptée séance d'une heure et demi + marche à bâtons une sortie de 1h30 - 3 sorties sportives par an : marche du Louvre, long cote , une randonnée - Accompagner les seniors dans une sortie sportive hors centre social. - Un cycle de 12 ateliers Equilibre - Atelier Remue-méninges modernisé grâce à l'accès aux tablettes et mini ordinateurs portables, - Atelier Jeux de société Parta Jeux en QPV. - Accompagner un groupe de seniors à au moins 3 spectacles par an + 1 sortie en Région + continuer à proposer le séjour séniors notamment aux personnes du quartier prioritaire. 	5 000	Favorable	5 000	Pluriannuel

AUDOMAROIS	6	Instance de Coordination G�rontologique de l'Audomarois	"Choisir de bien vieillir"	1�re reconduction	<ul style="list-style-type: none"> - R�duire le nombre de personnes �g�es non utilisateurs du num�rique. - Augmenter le nombre de Personnes �g�es inform�es sur leurs droits concernant les aides et services � domicile -Augmenter le nombre d'Ain�s inform�s sur les facteurs de risque de chute et sur l'am�lioration de l'�quilibre -Inciter les sujets �g�s � maintenir une activit� physique adapt�e � ses capacit�s -R�approprier aux personnes des capacit�s pour stimuler sa m�moire - Permettre � un plus grand nombre possible de personnes �g�es de les sensibiliser aux gestes de premiers secours, de conna�tre les bons r�flexes en cas d'accident... 	<p>1 Atelier informatique pour un groupe de 4 personnes</p> <p>1 r�union collective d'information acc�s aux droits pour un groupe de 10 personnes</p> <p>Atelier de gymnastique adapt�e/atelier pr�vention des chutes pour un groupe de 10 personnes</p> <p>Atelier M�moire pour un groupe de 10 personnes</p> <p>1 r�union d'information sur "la conduite en toute s�curit�" pour un groupe de 10 personnes</p> <p>1 r�union d'information sur les Gestes de 1ers secours pour un groupe de 10 personnes</p>	1700	Favorable	1 700	Annuel
BOULONNAIS	6	Centre Social Eclat� MQ Marlborough	Une dynamique s�niore adapt�e sur le quartier Marlborough	1�re demande	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et d�velopper l'autonomie des s�niors - Rendre les s�niors acteurs dans la vie du quartier - D�velopper le bien �tre et l'estime de soi 	<p>Les ateliers cuisine, bidouille, multi-loisirs, informatique et artistique, leurs fr�quences sont hebdomadaires � raison d'une s�ance de 2h30 en moyenne par atelier et sur 35 semaines dans l'ann�e.</p> <p>Les ateliers jardin et accompagnement � la scolarit�, ils ont lieu 4 fois par semaine et les usagers de ces ateliers peuvent les faire selon leur possibilit� avec une pr�sence minimum d'une fois par semaine.</p> <p>Les comit�s d'usagers ainsi que les caf�s papotes, ils ont lieu en alternance de fa�on mensuelle.</p> <p>Pour l'accompagnement � la fracture num�rique, les prise de rendez vous se feront au fils de l'eau avec au moins un temps de permanence hebdomadaire.</p> <p>Le hors les murs et les maraudes s�nior, on pr�vois une maraude par semaine pour aller � la rencontre des s�niors et une dizaine d'actions hors les murs sur l'ann�e</p>	12000	Favorable	12 000	Pluriannuel
BOULONNAIS	3	Centre Communal d'Action Social de Saint-L�onard	DES COULEURS AU QUOTIDIEN	1�re demande	<ul style="list-style-type: none"> - Am�liorer la qualit� de vie des + de 60 ans pour leur permettre de continuer � bien vivre chez elles - Conserver une bonne estime de soi et garder une identit� positive - Pr�venir le recours aux produits addictifs comme anxiolytique - Favoriser les relations sociales et interg�n�rationnelles - D�velopper les relations sociales entre personnes isol�es et avec leur environnement de proximit� - Inscrire l'ensemble des actions en faveur des + 60 ans vivant � domicile dans la dynamique partenariale du territoire. 	<p>ATELIERS COLLECTIFS D'EXPRESSION CREATIVE</p> <ul style="list-style-type: none"> - un atelier est pr�vu tous les 15 jours, entre les p�riodes de vacances scolaires, soit 20 ateliers - Un groupe de 6-8 personnes participe � plusieurs ateliers cons�cutifs <p>Les ateliers sont anim�s par 1 art-th�rapeute</p>	6500	Favorable	5 060	Annuel
BOULONNAIS	3	Aide et Compagnie	COULEURS DE VIE	1�re demande	<ul style="list-style-type: none"> - Am�liorer la qualit� de vie des + de 60 ans pour leur permettre de continuer � bien vivre chez elles - Conserver une bonne estime de soi et garder une identit� positive - Pr�venir le recours aux produits addictifs comme les anxiolytiques - Favoriser les relations sociales et interg�n�rationnelles - D�velopper les relations sociales entre personnes isol�es et avec leur environnement de proximit� - Inscrire l'ensemble des actions en faveur des + 60 ans vivant � domicile dans la dynamique partenariale du territoire. 	<p>ATELIERS COLLECTIFS D'EXPRESSION CREATIVE</p> <ul style="list-style-type: none"> - un atelier est pr�vu tous les mois, soit 10 ateliers - Un groupe de 4-6 personnes <p>Les ateliers sont anim�s par 1 art-th�rapeute</p>	3300	Favorable	2 530	Annuel
BOULONNAIS	6	Maison de Quartier Centre	Favoriser l'inclusion des seniors	1�re demande	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'inclusion des personnes �g�es pour pr�venir leur perte d'autonomie - Construire un environnement bienveillant pour maintenir le capital autonomie des seniors 	<p>Ateliers mensuels de loisirs collectifs pour des seniors isol�s qui pourraient venir accompagn�s de leurs auxiliaires de vie(une � 2 fois par mois), selon les disponibilit�s des auxiliaires de vie.</p>	15000	Favorable	15 000	Pluriannuel
BOULONNAIS	6	Centre Social Intercommunal	"Sant� vous bien : corps, psychique, social, un bien-�tre g�n�ral"	1�re demande	<ul style="list-style-type: none"> -Permettre aux S�niors du territoire de vivre pleinement cette p�riode de la vie (t�ge S�nior) -Favoriser une image de soi et de son �ge positive et bienveillante - Limiter les risques divers li�s au vieillissement de la population (isolement, chutes, perte d'autonomie...) 	<p>Les ateliers cuisine d'une dur�e de 3 heures seront propos�s en alternance par l'association " le panier de la mer"une fois par mois sur 2 ou 3 communes du territoire. Soit 10 ateliers de 3 heures. Ils seront compl�t�s par 3 journ�es th�matiques comportant chacune une partie pratique,la prise de repas en commun puis une partie th�orique abord�e de fa�on ludique.</p> <p>La conf�rence sur l'�quilibre alimentaire d'une dur�e d'1h30 et l'entretien di�t�tique d'une dur�e de 2 heures se d�rouleront une fois dans l'ann�e.</p> <p>Les ateliers gym-m�moire, circuit training et marche se d�rouleront chaque semaine sur 3 communes du territoire soit 47 s�ances d'une heure par commune.</p> <p>Les ateliers sophrologie seront regroup�s en 5 s�ances sur 2 communes du territoire pour l'atelier Sommeil et l'atelier bien �tre et estime de soi. Soit 20 s�ances d'une heure. De plus, les ateliers hebdomadaires seront anim�s 1 fois tous les 15 jours sur une commune du territoire. Soit 18 S�ances d'une heure.</p> <p>2 temps forts d'une semaine seront r�alis�s en octobre 2022 et Juin 2023 r�partis comme suit :</p> <p>Lors de la Semaine Bleue</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6 ateliers sur le bien �tre et l'estime de soi. - 4 ateliers sur la pratique d'une activit� physique adapt�e. 	17626	Favorable	14 513	Pluriannuel
BOULONNAIS	6	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	UN TEMPS POUR UN "BIEN-NAITRE"	1�re demande	<ul style="list-style-type: none"> -Entretien et d�velopper les capacit�s physiques -Contribuer au d�veloppement de l'estime de soi -D�velopper et entretenir le lien social 	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers gym douce et �quilibre - Ateliers de piscine - Randonn�es yoga - Soins de bien-�tre : massages et r�flexologie : au CCAS et � domicile pour les personnes ayant des difficult�s de mobilit� - D�placement pour un groupe de 20 seniors avec 2 accompagnateurs (trices) au Salon ACE-INTERT � Lille le 1er trimestre de chaque ann�e. 	15123	Favorable	15 123	Pluriannuel

BOULONNAIS	6	centre socioculturel Audrey Bartier	Vivre son âge	1ère demande	-Renforcer notre communication auprès des partenaires -Rompre l'isolement des personnes de plus de 60 ans	Les actions de prévention prendront la forme d'atelier(s) de plusieurs séances, de conférence, de forum ou journée thématique et s'inscriront dans une ou plusieurs thématiques de la prévention de la perte d'autonomie : - nutrition - mémoire - activités physiques adaptées et prévention des chutes - bien-être et estime de social, lien social et inclusion - habitat, cadre de vie - usage du numérique	11272	Favorable	11 272	Pluriannuel
BOULONNAIS	6	CCAS condette	Les séniors en avant	1ère demande	-Encourager la pratique d'une activité physique adaptée - Favoriser une alimentation saine et prévenir la dénutrition	Portage de repas à domicile: à partir de 60 ans ou pour des difficultés passagères Foyer restaurant : à partir de 60 ans, les condettois peuvent prendre leur repas dans une salle de la cantine scolaire. Animations jeux de société : à ce jour cette animation fonctionne tous les mercredis .ECes animations favorisent entre autres la mémoire, la concentration et le lien social. Cette activité est encadrée par une salariée du CCAS. Gym douce : cette activité est proposée chaque mardi après midi Atelier mémoire : cette activité est proposée chaque mardi Atelier socio esthétique Balades natures	9000	Favorable	4 200	Annuel
BOULONNAIS	6	Association Actishop	Gym adaptée et ateliers informatiques à destination des séniors de plus 60 ans	2ème reconduction	- Utiliser l'outil informatique comme outil pédagogique pour travailler la mémoire des personnes âgées de plus de 60 ans et comme vecteur de lien social. - Permettre à des personnes malades et/ou âgées de plus de 60 ans de pouvoir pratiquer une activité physique adaptée à leurs pathologies en fonction de leurs âges.	Trois vendredis après-midi par mois (hors période de vacances scolaires) pendant une heure, les personnes de plus de 60 ans, inscrites apprennent à utiliser un ordinateur. Chaque vendredi matin pendant 1heure, les personnes de plus de 60 ans inscrites pratiquent une activité physique adaptée chaque personne.	5 065	Favorable	5 995	Pluriannuel
BOULONNAIS	6	Centre Social Espace Carnot	Envies'âge !	1ère reconduction	- Développer, maintenir le lien social chez les plus de 60 ans - Aller vers les ainés les plus fragiles pour lutter contre l'isolement et la perte d'autonomie	- Ateliers loisirs et intergénérationnels : 4h/sem sur environ 40 semaines et 9h/sem sur les 2 mois de période estivale (format hors les murs) - Evénements exceptionnels ou sorties culturelles: 2 à 3 fois par trimestre au moins 1 regroupement par trimestre avec les seniors du Centre Social Ostroho - Atelier cuisine et prise de repas : 1 fois par mois pendant 9 mois (4h/atelier) - Atelier socio-esthétique : 2 fois par mois pendant 10 mois (2h/atelier) - Atelier sport adapté : 1 fois /semaine sur 45 semaines (1h30 /atelier) - Stage informatique : même s'ils s'organisent un peu différemment en fonction des niveaux, ils représentent environ 2.5h/semaine sur 35 semaines - Les vendredis applis : 2 fois/mois sur 10 mois (1h30 / atelier) - Les ateliers Curiosité (Chauffe citron) : 2 fois/mois sur 12 mois (1h /atelier)	15 000	Favorable	15 000	Pluriannuel
BOULONNAIS	6	Centre Communal d'Action Sociale	Culture à tous les étages	1ère reconduction	- Stimuler les capacités cognitives - Contribuer au développement personnel - Renforcer et entretenir le lien social	Le dispositif repose sur un atelier de 24 séances animées à l'aide d'un diaporama projeté sur grand écran. Chaque rendez-vous propose un programme original autour de la curiosité, du jeu et de la mémoire. Les séances sont interactives, conviviales et collaboratives. Elles reposent sur la participation active des bénéficiaires.	5 831	Favorable	5 831	Pluriannuel
BOULONNAIS	6	Centre Communal d'Action Sociale	SENIOR ART	2ème reconduction	- Maintenir l'autonomie grâce à la découverte de techniques et pratiques culturelles - Développer l'estime de soi en permettant à chacun d'exprimer sa créativité et ses émotions - Renforcer et entretenir le lien social	- Ateliers "Café Philo" - Ateliers de sculpture-peinture - Activité couture - Sorties découvertes	9 705	Favorable	9 705	Pluriannuel
BOULONNAIS	6	Centre Communale d'Action Sociale	A vos Fourchettes	3 ème reconduction	- Proposer, animer, impulser, rassurer, accompagner.	Les ateliers culinaires sont des actions collectives. Ils réunissent des bénéficiaires du SAAD, volontaires qui cuisinent avec l'aide d'une diététicienne et d'un agent du CCAS qui gère déjà des ateliers culinaires dans le cadre de l'épicerie sociale, afin de confectionner des repas équilibrés en tenant compte du goût des personnes et de leur pathologie. Le CCAS va chercher et reconduire les participants à leur domicile.	5280	Défavorable Votre projet n'a pas été retenu par la Conférence des financeurs car il a atteint la limite des 3 ans de financement. Le CCAS est invité à travailler de concert avec la Maison de l'Autonomie du Boulonnais pour déposer un nouveau projet.	0	
BOULONNAIS	6	Aidants-aidés ! Une complémentarité!	Aidants-aidés ! Une complémentarité!	1ère demande	- Faciliter l'accès aux droits et aux équipements pour les habitants - Accompagner la mobilité des habitants du territoire. - Contribuer à réduire la fracture numérique sur le territoire -Promouvoir la citoyenneté et les valeurs d'éducation populaire (pouvoir d'agir) -Développer des actions de sensibilisation, et de prévention en fonction des problématiques repérées sur le quartier.	Le aller vers sera proposé par le médiateur numérique pour permettre l'accompagnement des séniors en situation de perte d'autonomie et sans grande possibilité de mobilité. Permanence numérique le jeudi après-midi pour accueillir aidants et aidés sur leurs temps dédiés, la permanence ouverte de 14h00 à 17h permettra au binôme d'accéder à des conseils, des outils permettant de réduire leurs difficultés. En devenant aidant numérique, nous espérons permettre aux apprenants d'être plus autonome. Cette permanence pourra être individuelle ou collective (thématique particulière). Plusieurs ateliers aux binômes aidants-aidés pour leur permettre de vivre des temps d'activité ensemble.	13 000	Favorable	7 752	Pluriannuel

CALAISIS	3	UNA DES PAYS DU CALAISIS	exprimer ses ressentis et prévention des chutes	1ère demande	- Exprimer ses ressentis se déplacer mieux, s'asseoir et se lever en confiance, apprivoiser le sol	Exprimer ses ressentis: ateliers animés par une art-thérapeute sur des propositions de cycle (musique et chant, arts plastiques, expression corporelle, contes et écriture) qui sont ajustés au fur et à mesure, voire modifiés ou remplacés en fonction des observations et des demandes, afin de s'adapter le plus justement possible aux besoins des personnes, leur vécu et sur ce qu'elles vivent au moment présent. Prévention des chutes: programme annuel à raison d'une heure par quinzaine sur la thématique de prévention des chutes encadré par chargé de prévention, titulaire d'une licence STAPS	9400	Favorable	7 970	Pluriannuel
CALAISIS	3	una des pays du calaisis	chauffe citron et médiation animale	1ère demande	- Entretenir la mémoire - Faciliter le lien social - Stimuler la curiosité - Développement personnel - Stimuler les fonctions cognitives au travers de jeux - Reprendre goût aux rencontres, aux échanges et au partage - Améliorer son bien être - Rompre l'isolement	chauffe citron: atelier bi mensuel avec à chaque séance une énigme à résoudre pour trouver le sujet mystère, des questions de curiosité ludiques et créatives autour du sujet mystère, une lecture à haute voix pour en savoir plus sur le sujet mystère, un test mémoire sur les éléments découverts au cours de la séance Médiation animale: 1 semaine sur 2 (séance d'1h30), visite de la ferme, découverte des animaux et de leurs capacités (émotionnelles, cognitive, avec par exemple de l'agility-poule), séance de caresses et de câlins avec un petit animal, collation au milieu des animaux	9684	Favorable	7 099	Annuel
CALAISIS	6	Centre Intercommunal d'Action Sociale Pays d'Opale	mémoire et sens	1ère demande	- Adopter des comportements favorables à sa santé pour lutter contre le vieillissement cérébral. - Stimuler les capacités cognitives - Renforcer et entretenir le lien social - Conserver une bonne estime de soi et garder une identité positive - Favoriser les relations sociales et intergénérationnelles	ATELIERS CHAUFFE CITRON Le dispositif repose sur trois ateliers de 24 rendez-vous réguliers, collectifs, animés à l'aide d'un diaporama projeté sur grand écran. ATELIER D'ART THERAPIE: 4 cycles de 4 séances pour 8 personnes par cycle. ATELIER D'EVEIL CORPOREL: Les Ateliers du Pas de côté proposent d'explorer la relation à soi et aux autres à travers le mouvement (danse contemporaine, danse libre, éveil corporel) la relaxation sensorielle (toucher-sonore), et le travail de la voix, les ateliers permettent d'entretenir la mobilité du corps, et de l'esprit, la mémoire et de travailler sur des ressentis corporels agréables afin de se détendre. 2 modules de 4 séances d'1h30 seront proposés.	14659	Favorable	14 659	Pluriannuel
CALAISIS	6	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE COULOGNE	"Le Bien Dormir"	1ère demande	- Permettre à la personne âgée d'avoir un meilleur sommeil - la rendre acteur : prise de conscience, trouver des solutions et les mettre en application	Des séances de sophrologie, de relaxation, de soirée détente avec un repas léger pris en commun, et de la lecture de conte ou de musique douce et relaxante Des ateliers touchant au sommeil et à sa compréhension mis en place avec les aides des services civiques, des ateliers d'arthérapie qui apporte le calme. Nous allons solliciter la CPAM pour mettre en place des réunion sur des thèmes autour de la santé et notamment les problèmes de sommeil	8000	Favorable	8 000	Pluriannuel
CALAISIS	3	Una des Pays du Calaisis	Café nutrition	1ère demande	- Favoriser une alimentation saine - Donner envie à chacun de retrouver confiance dans sa capacité naturelle à s'alimenter et à cuisiner - Faire (re) découvrir une grande variété d'aliments - Améliorer leur bilan de forme	Lors des précédents ateliers, nous avons des séances de cuisine avec diététicienne, cette fois ce sera avant tout une sensibilisation sous forme de quizz autour d'un café nutrition animé par une diététicienne avec collation sur une thématique spécifique en lien avec le profil des participants. Recueil des attentes pour l'atelier suivant. 1 fois par mois, 2 heures 1/2	4920	Favorable	2 717	Pluriannuel
CALAISIS	6	CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA REGION D'AUDRUICQ	PRENDRE SOIN DE SA SANTE POUR BIEN VIEILLIR	1ère demande	-Accompagner les personnes âgées dans une démarche alimentaire du mieux vieillir -Retrouver le plaisir de s'alimenter -Prévenir les risques liés aux idées reçues quant à l'alimentation des seniors -Elargir l'offre d'activités liée au bien-être et à la santé sur le territoire intercommunal -Rester actif et bouger mieux au quotidien	Intervention d'une diététicienne, pour 2 cycles construits de cette manière : - 3 ateliers culinaires par cycle - 2 ateliers de prévention par cycle - 2 cafés « MANGEZ-BON » par cycle Intervention d'un prestataire de la CCRA et du médiateur cuisine et jardin, pour 2 cycles construits de cette manière : - Déclinaison de 5 ateliers cuisine par cycle Bien dans son corps / bien dans sa tête 5 animations prévues autour du jardinage 10 interventions thématiques en extérieur (septembre à mi-novembre 2022 / avril à juin 2023)	4698	Favorable	4 698	Annuel
CALAISIS	6	CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA REGION D'AUDRUICQ	"ACTIF ET TOUJOURS EN FORME A LA RETRAITE"	1ère demande	-Mobiliser sur le territoire les acteurs et partenaires capables de donner la bonne information sur les problématiques liées à la retraite, au bien vieillir et au numérique -Agir par la prévention des risques en termes de conduite ou de chute pour les seniors - Informer les personnes de plus de 60 ans quant à leur droit à la retraite - Informer les personnes de plus de 60 ans quant à l'utilisation des nouvelles technologies. - Présenter le programme d'actions à destination des seniors afin de prendre soin de sa santé pour bien vieillir	Ce projet est l'organisation et la réalisation d'un forum partenarial à destination des seniors sur le territoire intercommunal. L'enjeu de cette démarche est d'informer sur les dispositifs existants pour les seniors que ce soit de la part des partenaires institutionnels (dans le cadre notamment des droits ou de la prévention santé, retraite et accès aux droits) ou des partenaires locaux (maintien de l'autonomie, développement d'activités, rupture à l'isolement des seniors...). Cet événement permettra également de promouvoir les ateliers mis en œuvre par le conseiller numérique France services à destination des seniors afin d'y découvrir les technologies du numérique.	3650	Favorable	3 426	Annuel
CALAISIS	6	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE COULOGNE	"Le Bien Manger"	1ère demande	- Donner l'envie à la personne âgée d'avoir une alimentation saine et équilibrée. - Les rendre acteur : prise de conscience, trouver des solutions et les mettre en application	Atelier équilibre et diversité alimentaire Atelier mémoire sur le thème de la nutrition et de la dénutrition Atelier diététique avec un professionnel Partage d'un repas chaque mois avec l'aide d'un professionnel Création de gouters diététiques - création de carrés-potager - utilisation de l'outil numérique - sortons manger à l'extérieur en y liant une activité physique ou culturelle	8400	Favorable	8 400	Pluriannuel

CALAISIS	6	CCAS DE COULOGNE	"Le Bien dans sa peau"	1ère demande	-Développer l'estime de soi et le bien-être -Travailler la mémoire -Valoriser la personne âgée	Participations aux différents ateliers du CCAS de COULOGNE Préparation des aînés à la prise de photos : le choix des vêtements, des couleurs, trouver un thème, mise en beauté avec un brushing, un maquillage Mise en valeur des activités en réalisant un album-photos souvenir Ateliers artistique pour le rendre agréable à regarder : arthérapie, scrapbooking Travail de mémoire : qu'est-ce que vous souhaitez laisser comme trace à vos enfants, à votre famille ?	5500	Favorable	5 500	Pluriannuel
CALAISIS	3	AMB-ASSAD	Les Passeurs d'Histoire	1ère demande	- Développer l'Estime de Soi et le Bien-être des personnes de plus de 60 ans en réaffirmant leur rôle social au sein de la Société et ainsi prévenir la perte d'autonomie	Mise en place de 11 ateliers par an à raison de : - 2 ateliers sur "La Mémoire de nos villes et villages" où nous associerons une association s'impliquant dans l'histoire locale de nos villages, - 2 activités "Arbres généalogiques" où nous inviterons des petits-enfants ou arrière-petits-enfants des participants, - 2 ateliers "La cuisine des grands-parents" en lien avec un centre de formation en charge des futures aides à domicile pour une transmission de recettes, - 2 activités "L'école de nos aïeux" en partenariat avec une classe de primaire, - 2 animations "Le Noël d'Antan" avec la participation d'un centre de loisirs local. - 1 activité "Les chansons de nos anciens" avec la participation d'une chorale d'enfants qui sera un temps plus festif afin de présenter sur le Territoire l'ensemble des réalisations de l'action et ainsi mettre en lumière le potentiel des participants.	3174	Favorable	3 174	Annuel
CALAISIS	6	Association Matisse	Bien vieillir ensemble	1ère demande	- Favoriser le bien-être et lutter contre l'isolement - Développer l'estime de soi - Préserver l'autonomie et le maintien des liens sociaux - Permettre la rencontre et le lien social des personnes en situation de fragilité	Ateliers d'activités physique hebdomadaires et un atelier cuisine et nutrition: 3 gym douce, 2 Pilate et 1 aquagym; 1 atelier cuisine et équilibre. Des stages sous forme de cycles de 4 à 6 séances: sophrologie, yoga, relaxation "titi", conseils en image; 3 X chacun dans l'année. Des interventions mensuelles de professionnels de la diététique, de la prévention des maladies cardiovasculaires, du bien fondé des bilans annuels. Une semaine santé avec forum , ateliers découvertes. Des sorties "marche dynamique" à la demande et quand le temps le permet.	15000	Favorable	6 182	Annuel
CALAISIS	6	Centre social et Culturel Marie-Jeanne Bassot de Sangatte	Les ateliers numériques mobiles	1ère reconduction	- Réduire les inégalités d'accès et d'utilisation des nouvelles technologies pour les personnes âgées de 60 ans et plus en menant des démarches d'apprentissages dans différents lieux du territoire. - Augmenter et préserver l'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus, en leur permettant d'intégrer des nouvelles technologies utiles dans leur vie quotidienne.	Ateliers numériques mobiles, ateliers collectifs hebdomadaires sous forme de cycles thématiques. Les ateliers numériques ne seront pas mis en place uniquement dans les murs du centre social mais dans différents lieux habituellement fréquentés par les 60 ans et plus.	2 842	Favorable	2 848	Pluriannuel
CALAISIS	6	CENTRE SOCIAL ESPACE FORT	PASS SENIORS	1ère reconduction	- Permettre aux personnes de plus de 60 ans , de rester le plus autonome possible pour continuer à bien vivre avec les autres et dans leur cadre de vie. - Redonner le goût de faire des choses (isolement face à la crise sanitaire).	Mise en place d'un "Pass/Séniors" comprenant : des ateliers : - Atelier tablettes/mémoire : 1 fois/semaine - Marche nordique 1 fois/semaine - Aquagym : 1 fois/semaine - Atelier yoga - 2 séances/mois - 8 personnes - 1 h hors vacances - 1 atelier pilate/gym douce - 2 séances/mois - 1 H - 8 personnes - hors vacances - Atelier chant/chorale : 2 stages de 5 jours - 2H/jour 4 samedis de 10h à 17h - auditorium Espace Fort + 1 restitution finale - Ateliers estime de soi et bien-être - 1 atelier/mois - 2 h - hors vacances - Sorties culturelles et sportives - 3 sorties - 1 /trimestre 3 sorties vélo - 1 /trimestre	7 000	Favorable	7 000	Pluriannuel
CALAISIS	6	Centre Social et Culturel Marie-Jeanne Bassot de Sangatte	Les ateliers du bien-être	1ère reconduction	Préserver l'envie de cuisiner et le plaisir de manger, chez les personnes âgées de 60 ans et plus, afin de prévenir toutes formes de dénutrition Favoriser le bien-être et l'estime de soi, chez les personnes âgées de 60 ans et plus, afin de mieux appréhender les changements physiques et psychiques induits par l'âge	Nous prévoyons de démarrer ces ateliers en septembre 2021 et de les achever en juin 2022. Les ateliers se dérouleront sur 34 semaines durant la période à raison de: - 1 séance de pilates tous les quinze jours soit 17 séances de 1 heure sur 10 mois - 1 séance de sophrologie tous les quinze jours soit 17 séances de 1 heure sur 10 mois - 1 séance de cuisine diététique tous les quinze jours soit 17 séances de 3 heures sur 10 mois - 1 séance de socio-esthétique de 2 heures par mois soit 10 séances	5 885	Favorable	5 885	Pluriannuel
CALAISIS	6	Centre Intercommunal d'Action Sociale Paysd'Opale	Votre Bien-être à la retraite	1ère demande	- Accompagner les participants pour leur permettre d'être pleinement ACTEUR de leur santé, et prévenir les risques de dénutrition et de pathologies chroniques accompagnant l'avancée de l'âge.	6 ateliers cuisine animés par une diététicienne de 6 séances de 3h00 déployés sur 3 sites du territoire	8742	Favorable	7 854	Pluriannuel
DEPARTEMENTAL	6	Union Régionale Sportive Léo Lagrange des Hauts de France	Séjours Oxy'génération inter structure	1ère demande	- Mettre en place des activités physiques adaptées pour les usagers du dispositif "Flexsport santé vieillissement"	Sejour autour de l'activité physique et alimentation	5550	Défavorable Votre projet n'a pas été retenu par la Conférence des financeurs car celui-ci ne respecte pas le cahier des charges. Les séjours ne sont pas éligibles au concours de la Conférence des financeurs.	0	

Objets des séances APA :										
DEPARTEMENTAL	6	Siel Bleu	Bougeons bien et Mangeons mieux !	1ère demande	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les capacités cardio-respiratoires - Reconditionner les seniors physiquement et psychologiquement pour une meilleure vie sociale - Récupérer de la fonctionnalité articulaire et musculaire - Contrôle postural et de l'équilibre - Reprise et optimisation de la marche : hauteur, longueur et précision du pas. - Reprise de la confiance en soi <p>Objectifs des séances NutriSiel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apporter les connaissances nécessaires aux participants sur l'équilibre alimentaire - Informer les participants de leurs besoins spécifiques - Adopter de bonnes habitudes alimentaires 	Programmes d'APA, 1 séance d'1h par semaine Séances Diététiques, 1 séance de 2h par trimestre, pour chaque groupe Bilan Éducatif partagé en collectif Séances en visio	20 470	Favorable	19 987	Annuel
DEPARTEMENTAL	6	Talivera	Culture et Autonomie	1ère demande	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager les seniors dans une pratique culturelle régulière pour ne pas se sentir seul et pour profiter des bienfaits de l'art. 	Le projet comprend 3 actions : ACTION 1: Action de sensibilisation : Conférence en salle à Arras sur les bienfaits de la culture et pourquoi pratiquer des activités culturelles régulièrement est important. Présentation du programme des activités culturelles et conviviales avec leur descriptif et le fonctionnement. ACTION 2: Un programme de 24 ateliers en visio-conférence, les e-café culturels. ACTION 3: Un programme annuel de 4 ateliers « sorties culturelles et conviviales » sur l'année. Les sorties culturelles sont proposées à raison des 2 premières gratuites puis les deux autres une participation de 25 €.		Défavorable Votre dossier n'a pas été retenu par la Conférence des Financeurs. Bien que votre projet autour de la culture soit intéressant, cette thématique ne figure pas au cahier des charges.	0	
DEPARTEMENTAL	6	ADAM VISIO	HappyVisio : les webconférences en faveur du bien vieillir	1ère demande	<ul style="list-style-type: none"> - Transmettre des messages de prévention sur des sujets variés pour répondre aux attentes de chacun et favoriser la diffusion d'une culture du Bien Vieillir - Donner une information de qualité et impliquante en mettant les usagers en lien direct avec des professionnels pour qu'ils puissent poser leurs questions - Lutter contre la fracture numérique en proposant un outil innovant et utile, en accompagnant les utilisateurs à l'usage 	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un espace dédié au département sur le site www.happyvisio.com : Avec la possibilité d'intégrer des documents associés à cet espace pour promouvoir d'autres actions locales ; - Réaliser un cycle d'environ 700 webconférences animées en direct par des professionnels pour que les usagers puissent poser leurs questions directement par chat et s'informer ; - Donner accès aux Replays des conférences passées et aux documents mis en ligne par les conférenciers pour aller plus loin sur les sujets traités ; - Accompagner les usagers avec une hotline pour lever les freins à l'usage de l'outil numérique et les aider à participer aux activités ; - Il est proposé qu'une conférence spécifique pour le Pas-de-Calais soit réalisée pour promouvoir les actions et solutions à destination des seniors sur le territoire. 	34000	Défavorable Votre projet n'a pas été retenu par la Conférence des Financeurs. Bien qu'il soit intéressant, le volume de conférences semble excessif au regard des attentes du public senior peu attiré par ce type de format. De plus, certains porteurs locaux et départementaux déploient déjà ce type d'action sur l'ensemble du Département.	0	
DEPARTEMENTAL	6	Appliserv - Environnement Mobile	Ammy : un réseau social éthique et solidaire pour lutter contre l'isolement des seniors et favoriser l'E-inclusion	1ère demande	<ul style="list-style-type: none"> - Déployer Ammy, réseaux social inclusif et éthique afin d'impulser la création d'une communauté numérique de seniors. 	Déploiement d'Ammy, réseaux social, inclusif et éthique afin d'impulser la création d'une communauté numérique de seniors attentifs au bien vieillir, impliquée dans une démarche de prévention, favorisant l'accroissement du lien social entre eux, la paire-aidance et les relations intergénérationnelles. Pour ce faire, nous organiserons des formations à destination des porteurs d'action : des sessions seront proposées sous forme de réunions collectives, auxquelles viendront s'ajouter des webinars pour faciliter la prise en main du réseau social Ammy.	38000	Défavorable Votre projet n'a pas été retenu par la Conférence des Financeurs car celui-ci ne respecte pas le cahier des charges. Le projet propose de déployer une plateforme à destination des professionnels dans un premier temps. Il s'agit d'un outil numérique, et non d'une action collective de prévention.	0	Annuel
DEPARTEMENTAL	6	Association Brain Up	Gymnastique cérébrale: travailler sa mémoire tout en prenant plaisir	1ère demande	<ul style="list-style-type: none"> - Donner les clés aux seniors pour travailler et optimiser leur mémoire au quotidien. 	Nous vous proposons de mettre en place 8 programmes mémoire composés chacun d'une conférence introductive suivie d'un atelier de 5 séances de 2h.	12480	Favorable	6 670	Annuel
DEPARTEMENTAL	6	Association Brain Up	Gestion du stress: identifier et gérer les sources de stress	1ère demande	<ul style="list-style-type: none"> - Initier un accompagnement en privilégiant l'écoute active positive et le partage d'expériences. - Conseiller et amener vers une valorisation de son image et une meilleure confiance en soi en s'appuyant sur des outils pédagogiques simples et interactifs. 	12 ateliers "gestion du stress" seront composés de 4 séances de 2h.	12480	Favorable	7 064	Annuel
DEPARTEMENTAL	3	VIVAT	L'autodétermination par l'approche Montessori adaptée	1ère demande	<ul style="list-style-type: none"> - Rendre son pouvoir de décision aux personnes accompagnées à domicile - Vivre selon ses propres choix sans influence extérieure excessive 	Le projet se compose de 6 ateliers d'1h animé par une formatrice, formée à la méthode Montessori adapté : - 1 atelier d'introduction - 3 ateliers d'accompagnement sont prévus autour de la relation entre les protagonistes. - 2 ateliers de co-construction sont prévus en fin de parcours. 1 conférence de 2h destinée aux professionnels du territoire sera proposée. Une	14909	Défavorable Votre projet n'a pas été retenu par la Conférence des Financeurs. Les Conférences à destination des professionnels ne sont pas éligibles à la Conférence des financeurs. De plus, le budget proposé est trop élevé au regard du nombre de séances proposées.	0	
DEPARTEMENTAL	6	SAS Relais du Bien-être - entreprise à mission (anciennement Bien-être au château)	Séjour "Comment mieux profiter de sa retraite ?"	1ère demande	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la qualité de vie des jeunes retraités 	Projet de séjour en résidentiel de 4 jours et 4 nuits : « comment mieux préparer sa retraite », tout compris (hébergement, restauration et ateliers psychologie positive, naturopathie, gymnastique adaptée). Ce séjour est conçu pour contribuer à l'amélioration de la vie des jeunes retraités du département qui se retrouvent fragilisés et isolés lors de leur passage en retraite.	14000	Défavorable Votre projet n'a pas été retenu par la Conférence des financeurs car celui-ci ne respecte pas le cahier des charges. Les séjours ne sont pas éligibles au concours de la Conférence des financeurs.	0	

DEPARTEMENTAL	6	SAS Relais du Bien-être - entreprise à mission anciennement Bien-être au château)	Perte de conjoint : Comment mieux traverser son deuil?	1ère demande	- Améliorer la qualité de vie des seniors de + de 60 ans, jeunes veufs et veuves	<p>Projet de séjour en résidentiel de 4 jours et 4 nuits : « comment mieux traverser son deuil », tout compris (hébergement, restauration et ateliers sophrologie, naturopathie, gymnastique adaptée).</p> <p>Ce séjour est conçu pour contribuer à l'amélioration de la vie des seniors qui se retrouvent fragilisés et isolés après le deuil de leur conjoint. Il vise à apporter les connaissances nécessaires des étapes du deuil pour aider la personne à se situer par rapport à ce qu'elle vit.</p> <p>Ce genre de proposition de séjour n'existait pas dans ce format :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un thème bien spécifique, adapté à un besoin sociétal, dédié aux veufs et veuves - un statut d'entreprise à mission dont le métier est de concevoir des séjours, avec des employés qualifiés pour être assuré d'une bonne réalisation - un séjour entièrement pris en charge pour le participant - dans une demeure historique de charme à taille humaine avec un ancrage local. - un séjour de proximité, (moins de 150 km du domicile du participant dans une démarche de limitation du bilan carbone et de continuité du lien : avec les autres participants et avec les intervenants s'ils le souhaitent) - des intervenants uniques et spécialisés dédiés au groupe - en petit groupe pour une meilleure cohésion de groupe et une meilleure adaptation aux attentes de chacun - des repas de qualité servis à l'assiette pour un intérêt nutritionnel assuré et dans une démarche écoresponsable - un objectif de préservation de l'économie sociale locale : chaque personne que nous aiderons à prolonger son autonomie, sera une personne qui coûtera moins à la société (que si elle devenait dépendante et nécessitait une prise en charge). Pour rappel, en ce qui concerne les personnes âgées, selon l'INSEE le nombre de personnes âgées dépendantes pourrait passer de 22% à 41% entre 2030 et 2050. 	14000	Défavorable Votre projet n'a pas été retenu par la Conférence des financeurs car celui-ci ne respecte pas le cahier des charges. Les séjours ne sont pas éligibles au concours de la Conférence des financeurs.	0	
DEPARTEMENTAL	6	SAS Relais du Bien-être - entreprise à mission (anciennement Bien-être au château)	Séjour : Repartir du bon pied après un cancer	1ère demande	- Améliorer la qualité de vie des seniors, malades de cancer en début de rémission	<p>Projet de séjour en résidentiel de 5 jours et 5 nuits : « repartir du bon pied après un cancer », tout compris (hébergement, restauration et ateliers sophrologie, naturopathie, socio esthétique, gymnastique adaptée, massage bien-être).</p> <p>Ce séjour est conçu pour contribuer à l'amélioration de la vie des retraités qui se retrouvent fragilisés et isolés après la maladie. Il leur permet de lâcher prise face à l'épreuve du cancer qui vient d'être vécue tout en se préparant à un nouveau départ.</p>	17500	Défavorable Votre projet n'a pas été retenu par la Conférence des financeurs car celui-ci ne respecte pas le cahier des charges. Les séjours ne sont pas éligibles au concours de la Conférence des financeurs.	0	
DEPARTEMENTAL	6	Domus Prévention	2 Ateliers Prévention et sécurité routière	1ère demande	- Sensibiliser - Prévenir - Accompagner - Sécuriser - Informer	<p>2 ateliers ayant pour objectif principal la prévention routière, l'information, la sensibilisation et l'accompagnement.</p> <p>Atelier est composé de 3 sessions de 2h30, réparties sur 3 semaines, à hauteur de 1 séance par semaine.</p>	4000	Défavorable Votre projet n'a pas été retenu par la Conférence des financeurs car les actions proposées n'ont pas été travaillées en amont avec les communes indiquées. De plus, des éléments budgétaires complémentaires sollicités auprès de la structure n'ont pas été fournis.	0	
DEPARTEMENTAL	6	Domus Prévention	2 Ateliers Bien vieillir à domicile	1ère demande	- Sensibiliser - Prévenir - Accompagner - Sécuriser - Informer	<p>2 ateliers ayant pour objectif principal la prévention des chutes, l'information, la sensibilisation et l'accompagnement.</p> <p>Un atelier est composé de 3 sessions de 2h à 2h30, répartie sur 3 semaines, à hauteur de 1 session par semaine.</p>	4000	Défavorable Votre projet n'a pas été retenu par la Conférence des financeurs car les actions proposées sous ce format sont déjà déployées sur le territoire. De plus, la Conférence des Financeurs finance un espace témoins sur ce territoire afin de sensibiliser les personnes âgées de 60 ans et plus, et de les informer sur les aides techniques et financières.	0	
DEPARTEMENTAL	6	Cap' Avenir	La basket est dans le pré	1ère demande	<p>- Permettre aux personnes retraitées de préserver leur qualité de vie mais également de maintenir leur lien social.</p> <p>- Sensibiliser à l'importance de suivre un parcours de prévention global ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer et entretenir le lien social - Réduire les sentiments d'anxiété et de tension - Procurer des expériences de réussite - Améliorer l'image de soi et développer la confiance en soi ; - Apprendre aux individus à rechercher activement des solutions ; <p><i>Prévenir la dépression récurrente</i></p>	<p>Mis en place 9 ateliers "Destination mouvement".</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chaque atelier est composé de 12 séances d'activité physique adapté. - Les séances 1 et 12 durent 1h30 et sont dédiées aux évaluations diagnostics et sommatives (cf document annexe - évaluation Diagnoform Santé) - Les séances 2 à 11 durent 1h, et permettront de travailler les notions d'activité physique adaptée. 	20880	Favorable	11 395	Annuel
DEPARTEMENTAL	6	Accueil de jour de personne âgées vivant à domicile au sein de l'EHPAD SAINT CAMILLE	Mise en place d'un programme de prévention via une mise à disposition du dispositif de rééducation fonctionnelle et cognitive MediMoov de NaturalPad	1ère demande	- Lutter contre les chutes et la perte d'autonomie des personnes âgées.	<p>Entretien individuel dans un premier temps, suivi de séances collectives d'activité physique adaptée avec le dispositif de rééducation MediMoov, de travail sur l'équilibre et de la prévention des chutes.</p> <p>Deux séances d'une heure par semaine</p>	8640	Défavorable Votre projet n'a pas été retenu par la Conférence des financeurs car les actions proposées au sein de l'accueil de jour de l'EHPAD ne sont pas éligibles à la Conférence des Financeurs. Vous êtes invités à vous rapprocher de l'Agence Régionale de Santé qui finance ce type d'action.	0	

DEPARTEMENTAL	6	La Terre Est Ronde !	SÉNAPSO	1ère demande	<ul style="list-style-type: none"> - Retrouver un équilibre physique, psychique, social et nutritionnel. - Promouvoir la pratique d'une activité physique adaptée. - Améliorer la condition physique du public senior en situation de surpoids et d'obésité. - Préserver l'autonomie des seniors au domicile. - Aborder le vieillissement et préserver au mieux sa santé. 	Ateliers nutrition Groupes de paroles Ateliers thématiques et pratiques Séances d'activités physiques adaptées Temps d'échanges et ateliers concernant les bienfaits d'une pratique quotidienne d'activités physiques <i>Séances de cohésion</i>	22800	Favorable	22 800	Pluriannuel
DEPARTEMENTAL	6	Homiz	Homiz dans le Pas-de-Calais	1ère demande	<ul style="list-style-type: none"> - Anticiper ou prolonger le maintien à domicile apaisé des seniors en perte d'autonomie par la solidarité intergénérationnelle. 	Le projet consistera en 4 types d'action : 1/ Formation des partenaires (bailleurs sociaux, mutuelles, centres sociaux...) à la cohabitation intergénérationnelle et à la loi ELAN 2/ Sensibilisation des bénéficiaires (outils de communication, séances de sensibilisation des bénéficiaires des partenaires, réunions de sensibilisation ouvertes à tous, hotline) 3/ Organisation de cohabitations avec des jeunes de confiance sur-mesure 4/ Suivi des cohabitations	40000	Défavorable Votre projet n'a pas été retenu par la Conférence des financeurs car l'action n'est pas éligible dans le cadre du cahier des charges de la Conférence des financeurs. L'action vise à développer des colocations seniors-jeunes et non des actions de prévention collectives à destination des personnes âgées de plus de 60 ans.	0	
DEPARTEMENTAL	6	Voisins Solidaires	SENIORS SOLIDAIRES	1ère demande	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir l'utilité sociale des seniors par une approche intergénérationnelle de la solidarité de proximité. - Prévenir la perte d'autonomie. 	Formation et mise à disposition d'outils pour créer et animer des réseaux de voisins solidaires	25000	Défavorable Votre projet n'a pas été retenu par la Conférence des financeurs car il ne semble pas s'inscrire dans une démarche construite avec la commune indiquée. De plus le coût est excessif au regard de la nature du projet.	0	
DEPARTEMENTAL	6	Siel Bleu	Activité Physique et Lutte contre l'isolement	1ère reconduction	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les personnes aux bienfaits de pratique physique régulière - Participer à la lutte contre les effets négatifs du vieillissement - Favoriser le maintien à domicile - Créer du lien social 	Ateliers collectifs d'activité physique adaptée : gym douce, marche nordique, gym en musique, prévention des chutes, etc... - 9 groupes qui bénéficieront d'un programme de 36 séances, organisé en cycles multi-thèmes.	21 750	Favorable	13 378	Pluriannuel
DEPARTEMENTAL	6	Maisons et cités	Lydie Bartier	1ère reconduction	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre à chaque locataire âgé de plus de 60 ans et concerné par l'ERBM de s'approprier son projet résidentiel - Informer les locataires âgés de plus de 60 ans et concernés par l'ERBM des éléments clés permettant le maintien à domicile - Créer du lien social entre les personnes âgées d'une même cité 	Les ateliers : - La première séance d'atelier consistera en une présentation et des échanges sur les différents risques domestiques liés au vieillissement, ainsi que les différentes solutions pour y remédier. - La deuxième séance d'atelier consistera en une présentation des différents dispositifs existants pour favoriser le maintien à domicile, et la possibilité d'essayer et manipuler du matériel simple facilitant les gestes de la vie quotidienne. Ces Ateliers seront animés par des ergothérapeutes. Les Forum Locaux d'information sur les aides au maintien à domicile.	4 050	Favorable	4 050	Pluriannuel
DEPARTEMENTAL	6	Union Régionale des Organisations de Consommateurs	Prévention afin que les Nouvelles technologies soient un facteur de facilitation d'accès aux droits pour les seniors et les accompagnants	1ère reconduction	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'accès aux droits (Droit de la consommation...) et délivrer les messages de prévention nécessaires dans la démarche d'autonomie des seniors par l'usage d'internet. Prévention nécessaire pour lever les freins des seniors qui hésitent encore à cet usage. 	Ateliers numériques	3200	Favorable	3 200	Annuel
DEPARTEMENTAL	6	UFOLEP 62	Médicasport	1ère demande	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'activité physique (sport santé) chez les personnes âgées du Pas de Calais, sédentaire ou non, afin de préserver leur autonomie et leur qualité de vie (bien être physique et mental au quotidien). - Enrichir notre accompagnement en proposant à nos publics de participer aux ateliers de prévention santé (Alimentation, dépistages, qualité de l'air à la maison,...) proposés par nos partenaires. 	Créer une dynamique de réseau partenarial sur la santé et le sport par la mise en place d'un programme d'activité physique adaptée encadrée par un Educateur Médico Sportif sur 35 communes du Pas de Calais sur l'année : : - Structuration et Animation de réseau avec les acteurs du territoire. - Organisation de séance d'activités physiques adaptées : Séances hebdomadaires d'une heure d'activités physiques adaptée - Séance hebdomadaire de deux heures en marche nordique par territoire Mesure des effets de la reprise de l'activité physique sur la condition physique : Bilan initial / intermédiaire /final : 7H par tests soit un total de 21H par villes (ou par groupe). Un livret de suivi individualisé est mis en place pour chaque personne. Mise en place d'un temps fort par commune : Organisation d'événementiels (marche nordique, journée sport santé, journée sport en famille, journée prévention...) avec seniors lors des diverses journées mondiales comme par exemple la journée mondiale du bien-être, la journée mondiale d'Alzheimer, la journée mondiale de la maltraitance des personnes âgées... Ces événements se feront en collaboration avec nos partenaires sociaux et médicaux. Mise en place d'une journée de prévention Sport Santé par territoire (agglomération) sur l'année (sur les 5 territoires d'intervention) sur des sujets liés à la santé : activités physiques, la prévention des chutes, la mémoire, alimentation, bien être ... Nous souhaitons également proposer grâce à nos partenaires, pour les personnes intéressées, de l'Education Thérapeutique du Patients (encadré par nos partenaires santé) par mois sur 5 territoires sur des thématiques précises telles que le sommeil, l'alimentation, les médicaments, la relaxation... Nous ne sollicitons pas de financement pour cela, nous appuyons sur leurs offres. Nous souhaitons également proposer une initiation aux Gestes qui Sauvent aux seniors afin de permettre à chacun de connaître les gestes à pratiquer lors d'accidents de la vie quotidienne ou	72000	Favorable	72 000	Pluriannuel

DEPARTEMENTAL	6	LES PETITS FRERES DES PAUVRES	Le bien être des personnes isolées	1ère reconduction	<ul style="list-style-type: none"> - Couvrir les besoins en matière de prévention auprès des personnes aidants /aidés, de 60 ans et plus, autonomes, vivant à domicile - Préserver l'autonomie et de prévenir les pertes d'autonomie évitables des bénéficiaires - Inciter les bénéficiaires à adopter des comportements permettant de préserver leur capital santé de contribuer au « bien vieillir chez soi en bonne santé ». 	Le projet consiste en la mise en place de 2 cycles de 8 ateliers collectifs (atelier de 2 heures) "d'information, de sensibilisation et de mise en pratique" portant sur la thématique du sommeil de qualité et les facteurs associés notamment l'activité physique adaptée, l'équilibre alimentaire/dénutrition et le bien-être/estime de soi.	12 000	Favorable	6 100	Annuel
LENS HENIN	6	Centre Communal d'Action Social	"Être vieux, c'est être jeune depuis plus longtemps que les autres " de P.Geluck	1ère demande	<ul style="list-style-type: none"> -Prévenir le risque de chute -Sensibiliser les personnes à l'équilibre alimentaire -Préserver son capital santé et son bien-être -Stimuler sa mémoire et contribuer à préserver ses facultés intellectuelles 	<p>Atelier mémoire : 30 séances de 2h</p> <p>Atelier yoga : 32 séances de 1h</p> <p>Atelier Jouons ensemble: 30 séances de 2h30</p> <p>Atelier Sophrologie:27 séances de 1h</p> <p>Atelier Culinaire:10 séances de 4h</p> <p>Atelier activité physique:2 X 43 séances + 10 marche de + 34 danse en ligne</p> <p>Atelier à thème:10 séances de 1h (respiration),4séances de 2h (alimentation),5 séances de 2h (bien vieillir),4 séances de 2h (cyber arnaque) et 1 à 2 conférence</p>	19550	Favorable	19 550	Pluriannuel
LENS HENIN	6	MAIRIE DE ANGRES	MIX'ÂGES	1ère demande	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la santé du public sénior des Quartier Politique Ville. - Favoriser l'inclusion numérique et l'accès au droit. - Développer l'insertion sociale en luttant contre l'isolement et contre la perte d'autonomie. 	Ateliers estime de soi Ateliers coaching Sorties Culturelle a completer	4571	Favorable	4 571	Annuel
LENS HENIN	6	CCAS de Noyelles-Godault	INTER'ÂGIR pour une ville résiliente et bienveillante, de l'isolement à l'épanouissement	1ère demande	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre la participation des seniors au cœur de l'axe bien vieillir du nouveau projet social de territoire porté par le CCAS - Permettre aux seniors isolés de maintenir ou recréer des liens sociaux - Imaginer et construire de manière intergénérationnelle, de nouvelles formes de solidarités permettant à chacun, quel que soit son âge, de participer au développement de la vie sociale de la commune 	<p>cafés rencontres : 2 après-midis par mois.</p> <p>- ateliers thématiques pour préserver l'autonomie : 1 matinée par semaine</p> <p>- ateliers de médiation artistique : 2 après-midis par mois animé par un psychologue, intervenant extérieur (10 ateliers peinture).</p> <p>- ateliers mémoire et écriture créative : 2 après-midis par mois animé par un artiste intervenant extérieur, auteur, illustrateur, intervenant en arts plastiques, ayant déjà réalisé des BD avec les habitants, sur l'histoire de Noyelles-Godault.</p> <p>-atelier découverte de nouveaux jeux de sociétés : 1 après-midi par mois animé par les bénévoles et les jeunes en service civique, en collaboration avec le service petite enfance.</p> <p>- atelier culinaire coanimé par des bénévoles et une diététicienne, 1 après-midi par mois</p> <p>- atelier informatique 1 après-midi par mois animé par les jeunes en service civique et un agent du service informatique</p> <p>-création théâtrale collective : de juin à octobre 2022. 11 ateliers</p>	12000	Favorable	12 000	Pluriannuel
LENS HENIN	3	ADSP de la GOHELLE	ESPAS de la GOHELLE	1ère demande	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un Espace de Services pour Préserver l'Autonomie des Seniors afin de retarder l'entrée en dépendance (GIR 4 et plus) pour maintenir, correctement et dans la durée, la personne en vieillissement à son domicile. - Convaincre, accompagner et encourager les personnes en vieillissement (60 ans et plus) à préserver leur autonomie par la pratique d'une activité physique adaptée 	<p>Le contenu d'un programme de 12 heures au sein de l'espace peut être associé à une alternance avec le domicile.</p> <p>2 heures d'action en collectif au sein de l'ESPAS tous les deux jours et 45 mn au domicile tous les deux autres jours sur deux semaines.</p> <p>L'alternance au domicile sera uniquement sur la pratique de l'activité physique adapté durant 45 mn avec les conseils du professionnel, éventuellement en vidéo avec les membres du groupe qui auront réclamé cette alternance ESPAS - Domicile.</p>	22480	Favorable	16 335	Annuel
LENS HENIN	6	CLUSTER SENIOR	MIEUX CHEZ SOI	1ère demande	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre à la personne âgée de rester le plus longtemps à domicile - Eviter les chutes grâce aux interventions d'ergothérapeutes avec qui nous travaillons - Faire connaître l'ensemble des aides financières pour aménager son habitat - Prendre en compte l'ensemble des besoins de la personne âgée et l'orienter - Permettre à la personne âgée d'être actrice de son vieillissement. 	<p>Le premier est le salon qui se tient toute la journée de 10h à 18h, salon destiné à donner le plus d'informations possibles aux visiteurs qu'ils soient les premiers concernés ou non. Entrée gratuite.</p> <p>Le second se déroule uniquement sur l'après-midi: série de mini conférences sur le bien vieillir chez soi. Les thématiques sont expliquées dans le paragraphe suivant.</p>	15000	Favorable	3 465	Annuel
LENS HENIN	6	Centre Communal d'Action Sociale de Libercourt	Bien vieillir à Libercourt	1ère demande	<ul style="list-style-type: none"> - Aider les personnes de plus de 60 ans à composer avec les changements physiologiques liés au vieillissement - Favoriser le bien-être des seniors au travers d'actions variées - Améliorer la santé des seniors par la modification des comportements et l'acquisition de connaissances - Prolonger l'autonomie des seniors par des actions préventives adaptées. 	SEANCES DE SOPHROLOGIE : 20 séances ATELIERS CULINAIRES : 20 ateliers à raison de deux par mois environ ATELIERS SOCIO – ESTHETIQUE :2 ateliers collectifs par mois sur 11 mois ATELIERS « PROMOUVOIR UN SOMMEIL DE QUALITE » Atelier itrogenie Atelier sérénité au volant	6638	Favorable	6 638	Pluriannuel
LENS HENIN	6	VILLE DE GRENAY	Le maintien de l'autonomie vecteur de mieux vivre ensemble	1ère demande	- Faire du lien social pour rassurer les seniors et les faire participer à la vie locale	Le projet s'articule autour de sessions d'informations collectives adaptées au public (forums, conférences,...) et se complètent sous forme d'ateliers collectifs pratiques et de temps forts festifs (Apa gym douce, atelier informatique, yoga, sommeil, mémoire sécurité au volant)	21170	Favorable	18 023	Annuel

LENS HENIN	6	MAIRIE DE BULLY LES MINES	PROJET PARTAGES	1ère demande	<ul style="list-style-type: none"> - Lutter contre l'isolement - Prévenir les pertes d'autonomie et les risques liés à la santé et à la vieillesse - Renforcer les liens sociaux - Favoriser les relations intergénérationnelles - Lutter contre la dépression des personnes âgées - Améliorer le cadre de vie des seniors 	LUNDIGYM DOUCE / JEUX DE MOTRICITE /MARCHE/MARDIGYM DOUCE / JEUX DE MOTRICITE toutes les semaines Ateliers Bien-Etre (Marché Méditative / Yin Yoga ou Yoga MERCREDIATELIERS JARDINAGES Animation en Intergénérationnel JEUDICAFES PARTAGES Chaque semaine, avec un temps fort le premier jeudi du mois (loto musical, atelier culinaire, LOTO, Quizz, karaoké ...)	7331	Favorable	7 331	Pluriannuel
LENS HENIN	6	Ville de Noyelles sous Lens	Réinventons le bien vivre ensemble à Noyelles-sous-Lens	1ère demande	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser le vivre ensemble en encourageant le mieux vivre ensemble - Lutter contre l'isolement et Réduire grande solitude - Promouvoir la solidarité de quartiers 	Ateliers gym douce; cuisine des seniors et mémoire 1 fois par semaine Ateliers ponctuels; rencontre santé communautaire avec des professionnels de santé, repas solidaires, semaine bleue, octobre rose... 1 à 2 fois par trimestre	9500	Favorable	3 112	Annuel
LENS HENIN	6	CCAS De Vendin le Vieil	BIEN DEDANS	1ère demande	<ul style="list-style-type: none"> -Développer le bien vieillir à la maison et sur le territoire communal -Favoriser et préserver le maintien de l'autonomie des seniors. -Encourager et renforcer l'estime de soi comme vecteur de santé. -Offrir un espace de vie inclusif, sécurisant et intergénérationnel à la population seniors. -Permettre à tous, et particulièrement au public seniors en difficulté, d'être force de proposition et de s'investir de manière ponctuelle et/ou récurrente dans le projet. 	Le projet allie information, dépistage, activité physique, stimulation cérébrale, échanges, moments conviviaux où chacun pourra s'inscrire en fonction de ses besoins et ses carences afin de repousser l'arrivée de la dépendance et maintenir son autonomie.	13800	Favorable	13 800	Pluriannuel
LENS HENIN	6	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ANNAY	DONNER DE LA VIE AUX ANNEES	2ème reconduction	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir un sommeil de qualité - Informer et connaître les droits sur les nouvelles technologies 	<ul style="list-style-type: none"> - Atelier nutrition - Atelier Gym douce équilibre - Atelier stimulation de la mémoire par le chant - Atelier d'informations et de sensibilisation aux risques iatrogéniques et à l'automédication -Réunions d'informations afin de faire connaître leur droit et les aides à l'aménagement de l'habitat. -Forum santé, sport, environnement prévu en Septembre 2021 avec tenue de stands d'informations et d'initiation à disposition du public concerné 	9 135	Favorable	9 135	Pluriannuel
LENS HENIN	6	Association des usagers du Centre culturel et Social les Hauts de Lievin	Vieillir oui ...mais bien à Lievin	2ème reconduction	Favoriser et maintenir l'autonomie des seniors dans le cadre de leur projet de vie	Les ateliers seront mis en place de façon hebdomadaire hors période de vacances scolaires. - Les ateliers Gym Mémoire et gym douce ont lieu une fois par semaine - Les cafés des seniors une fois par mois - L'atelier Cuisine spéciale Seniors aura lieu une fois par semaine	6 000	Favorable	6 000	Pluriannuel
LENS HENIN	6	Mairie de Courrière	ATELIERS DE PREVENTION DES CHUTES CHEZ LES SENIORS	1ère reconduction	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les capacités motrices et l'équilibre qui, si elles sont déficientes, favorisent les chutes - Réaliser des bilans d'équilibre pour les seniors intéressés et élaborer des groupes homogènes de 10 à 15 personnes maximum. - Consolider la stabilité du sujet vieillissant notamment par l'amélioration des ajustements posturaux qui sont nécessaires au maintien de l'équilibre lors de mouvements. 	Atelier prévention des chutes	2 926	Favorable	2 926	Pluriannuel

LENS HENIN	6	Centre social antenne des cheminots	Soutenons nos aînés dans nos quartiers	1ère reconduction	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux séniors des quartiers d'implantation du centre social de retrouver une vie sociale au sortir du confinement, - Permettre aux séniors de prendre soin de leur santé globale, - Permettre aux séniors de transmettre leurs compétences et leurs pratiques en matière de santé auprès de leurs pairs 	<ul style="list-style-type: none"> - Balade santé en famille et pour tous (mensuelle) - Sorties familiales et pour tous culturelles (pour découvrir des lieux culturels de proximité (musée, théâtre, parc...) - Ateliers culinaires et partage du repas avec une diététicienne (5) - Ateliers socio-esthétique pour prendre soin de soi (6) - Ateliers de sophrologie (6) - Ateliers en partenariat avec Défi Autonomie séniors : atelier du bien vieillir, Stimco et tablettes numériques (de septembre 2021 à juin 2022) - Temps fort de valorisation des ateliers préparé par les séniors et proposé pendant la semaine bleue 2021 	7 000	Favorable	7 000	Pluriannuel
LENS HENIN	6	Mairie de Montigny-en-Gohelle - Centre Social	Vieillir...c'est vivre!	1ère reconduction	<ul style="list-style-type: none"> - Développer des actions de prévention et promotion de la santé et plus spécifiquement dans les volets bien-être et lutte contre la solitude. - Maintenir une vie sociale et lutter contre le repli social. 	<ul style="list-style-type: none"> - gym séniors - gym équilibre mémoire - randonnée douce - socio-esthétique : permettre aux séniors de prendre soin d'eux - Tai Chi - atelier "Peps Euréka" : pour faire travailler la mémoire - atelier "gymnastique cérébrale" Atelier d'information et d'échanges - sorties culturelles : visite de lieux culturels de la Région, découverte de producteurs locaux etc... afin de créer des liens - café des séniors : réunions d'informations autour de thèmes spécifiques aux séniors (alimentation, diabète, veuvage, démarchage à domicile...) - cuisine séniors : atelier cuisine spécifique aux besoins des séniors afin de leur redonner l'envie de cuisiner même lorsqu'on est seul 	8 000	Favorable	8 000	Pluriannuel
LENS HENIN	6	Mairie de Méricourt- Centre Social d'Education Populaire	#BIEN VIVRE A MERICOURT	2ème reconduction	<ul style="list-style-type: none"> - Rompre l'isolement et faciliter l'utilisation des nouvelles technologies, - Lutter contre les effets du vieillissement en favorisant le bien être des personnes âgées. 	<ul style="list-style-type: none"> Ateliers gym douce, sophrologie, cours collectifs et individuels dans le domaine numérique et la salle à manger, création d'un FabLab, un musée numérique Pour l'informatique, renforcement des cours existant pour arriver à 7 ateliers de 2 h par semaine hors vacances scolaires, et 6 ateliers à thématique spécifique par semaine durant les vacances scolaire. Pour les ateliers gym douce 1 cours de 2h par semaine, Sophrologie 1 séance d'1h30 tous les 15 jours, Atelier d'initiation et découverte à la brodeuse numérique, aux casques VR, à l'imprimante 3D pendant les vacances scolaires 	18 045	Favorable	8 331	Pluriannuel
LENS HENIN	6	Association Hospitalière Nord Artois Clinique (AHNAC)	4ème conférence de santé publique "Les clés du bien vieillir"	1ère demande	<ul style="list-style-type: none"> - Ces actions collectives de prévention de la perte d'autonomie auront pour objectifs de livrer à nouveau des clés du Bien vieillir. 	<ul style="list-style-type: none"> Une première conférence de santé publique l'après-midi à destination du grand public La conférence de santé publique du soir à destination des professionnels 	6470	Favorable	4 727	Annuel
MONTREUILLOIS	6	COMMUNE D'AIRON NOTRE DAME	Formation au numérique	1ère demande	<ul style="list-style-type: none"> - Acquérir une formation de base en informatique 	<ul style="list-style-type: none"> Initiation à l'informatique sera dispensé au moyen de séances de formations réunissant un maximum de 5 participants, animées par un formateur professionnel. Séance de 1h30 toutes les semaines 	5400	Favorable	6 270	Annuel
MONTREUILLOIS	6	Commune de Berck-sur-Mer	Agir collectivement pour un mieux vivre ensemble à Berck-sur-Mer	1ère demande	<ul style="list-style-type: none"> - Créer les conditions favorables à toutes formes de participation des habitants - Créer les conditions favorables pour accueillir tout public 	<ul style="list-style-type: none"> Proposer des ateliers informatiques bi-hebdomadaires Proposer 2 fois par mois des ateliers cuisine en partenariat avec l'association « Les Panier de la mer » et les usagers pour sensibiliser à l'équilibre alimentaire (12 personnes). Une activité innovante pour trois trimestres sera proposée aux personnes âgées de façon hebdomadaire (atelier du rire, yoga, sophrologie, gym douce...) 	8200	Favorable	8 200	Pluriannuel
Montreuillois	6	Commune de Berck-sur-Mer	Les rendez-vous Chauffe Citron	1ère reconduction	<ul style="list-style-type: none"> - Stimuler les capacités cognitives - Contribuer au développement personnel - Renforcer et entretenir le lien social 	<ul style="list-style-type: none"> Le dispositif repose sur un atelier de 24 séances animées à l'aide d'un diaporama projeté sur grand écran. Chaque rendez-vous propose un programme original autour de la curiosité, du jeu et de la mémoire. Les séances sont interactives, conviviales et collaboratives. Les séances seront réalisées dans le strict respect du protocole sanitaire en vigueur au moment de leur mise en œuvre. 	1 914	Favorable	1 914	Pluriannuel

MONTREUILLOIS	6	Union Sportive et de Jeunesse du Montreuillois	Autonomie et Partage sur le Territoire	2ème reconduction	<ul style="list-style-type: none"> - Encourager la pratique d'une activité physique adaptée. Informer sur l'accès aux droits et aux nouvelles technologies. 	<p>Dans le cadre de notre action "Autonomie et partage sur le territoire" 2021-2022, il s'agit de mettre en place les supports suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la marche nordique. - Des cafés thématiques et de visites. - Maintenir les capacités mnésiques en facilitant l'accès aux outils numériques, par le biais d'ateliers itinérants. - ateliers sophrologie et de yoga. - Des conférences. - Des rencontres intergénérationnelles. <p>Afin de préserver la cohérence de l'action menée depuis quelques temps sur le territoire auprès du public visé, ces activités viendront compléter la gym douce, les</p>	23000	Favorable	13 200	Annuel
MONTREUILLOIS	6	CENTRE SOCIO CULTUREL INTERCOMMUNAL	Bien-être après soixante-ans	1ère demande	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'accompagnement à la santé et au bien-être tant physique que social. 	<p>le projet consiste à proposer un programme d'activités variées à la croisée du bien-être, de la santé et du développement personnel, animés par des intervenants qualifiés du territoire.</p> <p>Ainsi, un panel d'ateliers de découverte de pratiques liées au bien-être sont prévues : yoga, socio-esthétique, découvertes sportives, naturopathie, poterie, automassages, aromathérapie,...</p> <p>Des séances de sophrologie sont organisées chaque semaine.</p> <p>Un atelier "chauffe-citron" est mis en place deux fois par mois en partenariat avec le MADA de la Communauté.</p>	7645	Favorable	7 645	Pluriannuel
TERNOIS	3	SAAD ADMR ST POL SUR TERNOISE	Danser pour se retrouver	1ère demande	<ul style="list-style-type: none"> - Créer du lien. Retrouver une vie sociale. - Échanger, partager, discuter, rire. - Se mouvoir, bouger. Pratiquer une activité physique. 	<p>Organisation d'un Thé Dansant sur une après midi</p> <p>Initiation aux danses de salon, danses en groupe, danses individuelles.</p> <p>Découvrir les bienfaits de la danse pour son corps et pour son esprit.</p>	2500	Défavorable	0	<p>Votre projet n'a pas été retenu par la Conférence des financeurs car il s'agit d'une action ponctuelle et non d'un programme d'actions collectives de prévention à destination des seniors de plus de 60 ans.</p>
TERNOIS	6	Association Gérontologique Ternois Arrageois	Gérer mon capital santé après 60 ans et prévenir la fragilité	2ème reconduction	<ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les personnes de 60 ans et plus sur l'équilibre alimentaire, les situations à risque de dénutrition et les facteurs de risque - Sensibiliser sur le mésusage médicamenteux et les interactions médicamenteuses - Sensibiliser à une bonne hygiène bucco-dentaire 	<p>3 conférences d'information et de sensibilisation sur la thématique de la dénutrition, de la iatrogénie médicamenteuse et sur la santé bucco-dentaire animées par un gériatre, une diététicienne, un pharmacien et un dentiste.</p>	1 552	Favorable	1 552	Pluriannuel
TERNOIS	6	Association Gérontologique Ternois Arrageois / CLIC du Ternois	Garder la forme après 60 ans "Etre acteur de ma retraite"	2ème reconduction	<ul style="list-style-type: none"> - Eviter que les personnes encore autonomes ou de nouveaux autonomes ne retombent dans la sédentarité et restent actifs - Redonner l'autonomie pour l'auto-pratique et l'accès à des activités de clubs locaux, notamment de marche. - Donner la possibilité aux plus fragiles d'accéder à des cours d'activités physiques adaptées à leurs capacités physiques. - Sensibiliser les personnes au domicile pour favoriser une meilleure intégration au sein d'un cours collectif en amont - Etre acteur de ma retraite, connaître mes droits, éviter les addictions, prendre le volant en toute sérénité. 	<p>38 séances de cours collectifs adaptés sur l'année pour les personnes en perte d'autonomie (1h par semaine)</p> <p>38 séances de cours collectifs "prévention et marche" sur l'année pour les personnes désirant travailler leur endurance.</p>	17 255	Favorable	17 255	Pluriannuel

REPARTITION FORFAIT PREVENTION SPASAD 2022

SPASAD	Montant forfait prévention 2022
Adom Services 62 Boulogne-sur-Mer	0 €
ASAP Arras	0 €
ASSAD Liévin	0 €
CIASFPA Noyelles-les-Vermelles	37 155 €
SPASAD de la Communauté de Communes Osartis-Marquion	36 000 €
Domiliane Desvres	19 967 €
SPASAD du CCAS de Lillers	14 930 €
SIVOM du Béthunois	39 560 €
SPASAD d'Aire-sur-la Lys	56 140 €
FILIERIS Lens	30 900 €
UNA des Pays du Calais	27 400 €
UNA de St Omer	0 €
UNARTOIS Ste Catherine	60 031 €
TOTAUX	322 083 €



Pas-de-Calais
Le Département



Association Française des
aidants

CONVENTION DE PARTENARIAT

POUR LA MISE EN PLACE D'UN CAFE DES AIDANTS®

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

L'Association Française des Aidants, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 dont le siège est situé au 250 bis, Boulevard Saint-Germain – 75007 PARIS, enregistrée sous le numéro SIRET 487 868 853 000 44, représentée par Madame Clémentine CABRIERES, en sa qualité de Directrice

ci-après dénommée l'« Association Française des Aidants »

Et

DENOMINATION DE LA STRUCTURE, dont le siège est situé ADRESSE, représentée par Madame/Monsieur PRENOM NOM, en sa qualité de FONCTION

Ci-après dénommée « DENOMINATION STRUCTURE » ou
« Le partenaire »

Le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9, représenté par Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du 4 juillet 2022,

Ci-après désigné par « le Département »

Ci-après désignées ensemble les « Parties » et individuellement « la Partie ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la réunion de droit du Conseil départemental du 2 avril 2015 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 30 juin 2017 portant adoption du Pacte des solidarités et du développement social notamment ses volets 1 à 4 et 6 ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental en date du 19 juillet 2017 portant adoption du volet 5 du Pacte des solidarités et du développement social dénommé schéma départemental de l'autonomie ;

Vu la demande d'aide du porteur de projet correspondant à **NOMBRE CAFES DES AIDANTS Cafés des Aidants soit TARIF (350 X nombre de Cafés des Aidants) euros ;**

Vu la mise en œuvre de NOMBRE CAFES DES AIDANTS Cafés des Aidants par DENOMINATION SOCIALE sur le « **TERRITOIRE DE MISE EN ŒUVRE** » en 2022 ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental en date du 4 juillet 2022 approuvant le financement et la signature de la présente convention.

PREAMBULE

L'Association Française des Aidants milite pour la reconnaissance du rôle et de la place des aidants dans la société. Elle oriente et soutient les aidants localement notamment via l'animation du réseau national des Cafés des Aidants.

L'Association Française des Aidants a créé le concept de Café des Aidants (« **le Concept** »), c'est-à-dire des lieux, des temps et des espaces d'information, de rencontres et d'échanges, animés par un travailleur social et un psychologue ayant une expertise sur la question des aidants. Ils sont ouverts à tous les aidants, quels que soient l'âge et la pathologie de la personne accompagnée.

Les Cafés des Aidants ont pour objectif de favoriser le bien-être des aidants. L'une de ses caractéristiques majeure est qu'il permet une triple approche : un soutien psychologique, un volet orientation vers les dispositifs existants et une occasion de sortir de son quotidien et de son isolement en rencontrant des pairs et des professionnels qui proposent des clés pour vivre au mieux son quotidien. Ce dispositif s'adapte à la réalité du vécu des aidants en tenant compte de la difficile conciliation entre la vie d'aidant et la vie tout court et en développant la capacité à agir des aidants, sans les assigner à leur rôle d'aidant.

L'Association Française des Aidants est titulaire d'un savoir-faire consistant en une méthodologie reposant sur des concepts et programmes de formation, d'information et de conseil à destination des aidants (« **la Méthodologie** »).

L'Association Française des Aidants souhaite développer ce Concept localement en partenariat avec des porteurs de projets locaux par ailleurs adhérents.

L'Association Française des Aidants est titulaire de la marque Café des Aidants (www.inpi.fr) marque française numéro 07 3 530 365, déposée le 11 octobre 2007 et désignant un ensemble de produits et services relevant des classes 9, 16, 21, 35, 36, 38, 41, 43 et 45 (« **la Marque** »).

Le Département du Pas-de-Calais est le chef de file de l'action sociale et médico-sociale en direction des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des proches aidants.

La stratégie d'aide aux aidants, approuvée par délibération de la Commission Permanente en date du 9 mai 2016, se décline en 4 axes :

- optimiser et développer des solutions de répit pour les aidants (accueil de jour, hébergement temporaire) ;
- développer et diversifier les formules institutionnelles et non institutionnelles ;
- améliorer la lisibilité des dispositifs ;
- et déployer une plateforme territoriale d'aide aux aidants sur chacun des territoires, répondant ainsi à une logique de proximité.

Les plateformes territoriales d'aide aux aidants constituent un réseau des acteurs de l'aide aux aidants sur chacun des 9 territoires poursuivant des objectifs communs dans le cadre de projets territoriaux d'aide aux aidants, pilotés par la Maison de l'Autonomie et leurs partenaires. Les Maisons de l'Autonomie apportent également un soutien aux porteurs de solutions de répit et d'aide aux aidants.

Porteur de projet :

Définir ce que fait l'association.

Le partenaire, dans le cadre de ses actions, souhaite développer des actions de soutien aux proches aidants. Pour cela, il a fait part de son souhait à l'Association Française des Aidants de porter un Café des Aidants® et de participer à la vie de l'Association, et en conséquence, de bénéficier du soutien et des outils mis à disposition.

Par la présente convention (« **la Convention** »), les parties définissent la nature et les modalités de leur coopération pour l'organisation de [NOMBRE CAFES DES AIDANTS] Cafés des Aidants relevant du Concept par le partenaire. Ces dispositifs se nommeront [NOM DU/DES CAFE(S) DES AIDANTS] De fait, le partenaire devient membre du réseau national des Cafés des Aidants® et adhère à l'Association Française des Aidants d'après les dispositions précisées à l'article 2 de la présente convention.

En conséquence, l'Association Française des Aidants et le partenaire ont arrêté et convenu ce qui suit :

Article 1 - Objet de la Convention

Les Parties concluent un partenariat qui permettra au partenaire d'organiser un Café des Aidants® et à l'Association Française des Aidants de développer son concept.

La présente convention a pour objet de définir :

- la nature de l'action effectuée par le partenaire ;
- la nature de la contribution de l'Association Française des Aidants ;
- la nature de la contribution du Département du Pas-de-Calais ;
- les obligations et engagements de chacune des Parties.

L'objet de la présente convention couvre uniquement la réalisation d'une action. Si le partenaire souhaite réaliser des actions supplémentaires (un autre Café des Aidants, une session de Formation des Aidants), un avenant à la présente convention devra être signé entre les Parties.

Article 2 – Description de l'action

Le porteur du Café des Aidants met en place [NOMBRE CAFES DES AIDANTS] Cafés par mois soit [NOMBRE DE SEANCES] Cafés par an comprenant jusqu'à 12 personnes par session et a minima, si possible, 6 personnes.

Chaque Café a lieu dans un endroit ouvert au public, accessible et sécurisé.

Chaque Café est co-animé par un psychologue et un travailleur social et est introduit par une thématique en lien avec les proches aidants pour les soutenir dans leur rôle de proche aidant.

Article 3 – Contribution à l'Association Française des Aidants

Le montant de la contribution est fixé dans le cadre de la convention entre l'Association Française des Aidants et le Département du Pas-de-Calais, qui règle le montant des contributions des structures porteuses de Cafés des Aidants partenaires.

A titre indicatif, le montant de la contribution pour l'année 2021 est fixé à 550 € pour le 1^{er} Café puis à 350€ pour chaque action supplémentaire effectuée pour le département dans le cadre du partenariat avec le Département du Pas-de-Calais afin de soutenir le déploiement des Cafés des Aidants® dans le département.

Article 4 – Obligations du porteur

4-1 Respect des règles relatives à la Méthodologie

Le porteur s'engage à :

- Utiliser, dans le cadre de l'appartenance au réseau Cafés des Aidants®, le cahier des charges (en annexe 1), sous réserve de modifications justifiées par le contexte local et validées par l'Association Française des Aidants, à savoir :
 - Accueil pour tous les proches aidants, quels que soient l'âge et la pathologie de la personne accompagnée. Ils seront accueillis sans aucune discrimination, ni demande de justificatif.
 - Co-animation des rencontres par un psychologue (ayant une expertise sur les questions liées à l'accompagnement d'un proche) et un travailleur social (ayant une connaissance des dispositifs existants pour informer et orienter les aidants).
 - Organisation des rencontres sur un principe de convivialité « autour d'un café », dans un lieu neutre, et ouvert sur la Cité.
 - Planification des rencontres sur une période de six mois à un an avec des thèmes ciblés autour de la relation d'aide qui seront préalablement validés par l'Association Française des Aidants.
- Utiliser, dans le cadre de l'appartenance au réseau Cafés des Aidants®, le logo « Café des Aidants® » ainsi que la charte graphique et/ou les outils de communication proposés par l'Association Française des Aidants et le Département du Pas-de-Calais. Les outils de communication devront être validés par l'Association Française des Aidants et le Département du Pas-de-Calais avant diffusion.
- Mentionner l'Association Française des Aidants dans toutes les communications autour du dispositif Café des Aidants®
- Mentionner le Département du Pas-de-Calais dans toutes les communications autour du dispositif Café des Aidants®.
- Faire connaître l'action auprès du public et via les professionnels par tout moyen à sa disposition (lors de l'accueil, des visites à domicile, des réunions avec des professionnels, des contacts avec la presse locale, etc.).
- Préciser en début de rencontre aux participants le lien avec l'Association Française des Aidants et le Département du Pas-de-Calais et mettre à disposition des participants une plaquette de présentation de l'Association Française des Aidants ainsi qu'un bulletin d'adhésion.
- Inscrire dans sa comptabilité le coût de l'adhésion à l'AFA comme un produit du Département équivalent à 350 euros par Café des Aidants

4-2 Participation à la vie du réseau national des Cafés des Aidants® et du réseau sur l'aide aux aidants animés par les maisons de l'autonomie

- Participer aux formations co-organisées par l'Association Française des Aidants et le Département du Pas-de-Calais :
 - Le partenaire s'engage à s'assurer que tous les nouveaux co-animateurs aient été formés au module initial « Co-animer un Café des Aidants® » de deux jours.
 - Le partenaire s'engage à s'assurer que chaque co-animateur participe au minimum à une formation ou rencontre du réseau national des Cafés des Aidants® par an.
- Transmettre les coordonnées du chargé de projet, des co-animateurs et des partenaires du Café des Aidants® à l'appui du bulletin annexé « Restons en Contact » afin de pouvoir les tenir informés des actualités de l'Association et de la vie du réseau.

- Transmettre les informations à l'Association Française des Aidants et le Département du Pas-de-Calais :
 - Transmettre à l'Association Française des Aidants le programme annuel ou semestriel du Café des Aidants® un mois avant son début pour une validation et une mise en ligne sur www.aidants.fr
 - Fournir une fois par an les informations demandées par l'Association Française des Aidants en vue de l'évaluation de l'action. Des indicateurs (quantitatifs et qualitatifs) sont précisés dans l'outil « Modèle de bilan annuel » remis aux porteurs de projets dans le cadre de la présente convention de partenariat.
- Participer à la plateforme territoriale d'aide aux aidants, réseau de soutien aux aidants animé par les Maisons de l'Autonomie dans le cadre des projets territoriaux d'aide aux aidants et conventionner avec la Maison de l'Autonomie pour faire partie du guichet intégré en direction des proches aidants, personnes âgées et personnes en situation de handicap.
- Inscrire l'action dans le projet territorial des aidants animé par la Maison de l'Autonomie.

4-3 Respect du savoir-faire, de la Marque et de l'image de marque

- Le porteur s'assure du respect, par lui-même et les intervenants du savoir-faire, de la Marque et de l'image de marque de l'Association Française des Aidants et du réseau.
- Notamment, il s'abstient d'effectuer sous l'enseigne « Café des Aidants® » des interventions, quelle qu'en soit la nature, qui contreviendraient aux principes de la Méthodologie. Il s'engage également à faire assurer le respect, par ses salariés et les intervenants, des droits relatifs à la Marque.

Article 5 – Obligations de l'Association Française des Aidants

L'Association Française des Aidants s'engage à :

- Mettre à disposition la méthodologie complète, ainsi qu'un appui à sa mise en œuvre notamment en terme de communication dans une visée d'amélioration de l'attractivité des Cafés des Aidants®.
- Mettre en réseau les porteurs de projet des Cafés des Aidants®.
- Organiser une journée de formation ou d'échange de la pratique avec le département du Pas-de-Calais dans les locaux mis à disposition par le Département.
- Créer pour chaque structure un accès à l'espace privé du site Internet.
- Mettre à disposition des partenaires la boîte à outils du réseau.
- Proposer des tarifs préférentiels sur les formations du Centre de formation.
- Proposer des actions complémentaires au Café des Aidants (Formation des Aidants).
- Transmettre au Département le programme des cafés des aidants sur le département et une synthèse des résultats des évaluations.

En termes de valorisation du partenariat, l'Association Française des Aidants s'engage à :

- Mettre en ligne, pendant la durée de la Convention, le programme des Cafés des Aidants® sur le site www.aidants.fr
- Orienter vers le partenaire toute personne qui contacte l'Association Française des Aidants et réside dans sa zone géographique.
- Favoriser les relations presse au niveau national pour assurer la notoriété du réseau des Cafés des Aidants® et de la Marque.
- Valoriser et le cas échéant solliciter ses partenaires lors de réunions, groupe de travail, etc.
- Associer ses partenaires aux réflexions portant sur de nouvelles actions, etc.
- Communiquer sur le partenariat avec le Département du Pas-de-Calais dont les Maisons de l'Autonomie dans le cadre des projets territoriaux d'aide aux aidants.

Par ailleurs, l'Association Française des Aidants s'engage à participer dans la mesure du possible en fonction de ses moyens aux journées d'information et d'échanges dans le cadre de l'animation du réseau départemental sur l'aide aux aidants.

Article 6 – Obligations du Département du Pas-de-Calais

Le Département du Pas-de-Calais s'engage à verser une aide au porteur de projet correspondant à raison de 350 € par Cafés des Aidants® dans le cadre du partenariat entre le Département et l'Association Française des Aidants.

Plus globalement, le Département assure un rôle de coordination des politiques publiques en direction des proches aidants notamment par la mise en œuvre des droits des proches aidants, l'animation et la définition d'orientations stratégiques avec ses partenaires dans le champ de l'aide aux aidants (en Conférence des Financeurs notamment) pour personnes âgées et pour les personnes en situation de handicap.

Le Département du Pas-de-Calais assure également une animation du réseau des Plateformes Territoriales d'Aide aux aidants portées par les Maisons de l'Autonomie en co-pilotage avec leurs partenaires ou sous la forme de Groupement de Coopération Médico-Sociale.

Article 7 – Propriété intellectuelle

L'Association Française des Aidants est titulaire de la marque « Café des Aidants® » (www.inpi.fr) marque française numéro 07 3 530 365, déposée le 11 octobre 2007 et désignant un ensemble de produits et services relevant des classes 9, 16, 21, 35, 36, 38, 41, 43 et 45 (la « Marque »).

L'Association Française des Aidants concède au partenaire un droit d'utilisation de la Marque, pour les besoins de l'organisation du Café des Aidants® et dans ce cadre seulement. La présente Convention ne constitue en aucun cas une cession, à titre onéreux ou gratuit, de droits de propriété intellectuelle sur la Marque.

L'Association Française des Aidants est titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur tous les documents, outils, prospectus, support, remis ou mis à disposition du partenaire dans le cadre de la présente Convention (les « Outils »).

L'Association Française des Aidants concède, à titre non exclusif, au partenaire un droit d'exploitation, de reproduction, de représentation, de diffusion et d'édition sur les Outils, sur tous supports, connus (analogique, numérique, papier, etc.) ou inconnus à ce jour pour la France et le monde entier, et ce pour toute la durée de la présente convention.

Dans le mois suivant l'expiration de la présente Convention pour quelque cause que ce soit, le partenaire s'engage à remettre tous les Outils qui lui auraient été remis pendant la durée de la Convention.

Les Parties s'engagent à respecter la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016.

En particulier, le Département du Pas-de-Calais s'engage à ne communiquer à l'Association Française des Aidants des données à caractère personnel qu'après avoir recueilli le consentement écrit préalable des personnes concernées pour le traitement de leurs données, lorsque ce consentement est exigé, et à les avoir informés des caractéristiques et de la finalité du traitement et notamment de l'identité de l'Association Française des Aidants comme destinataire de ces données.

Article 8 – Durée et déroulement de la convention

La présente convention s'applique à compter de sa signature par l'ensemble des parties et **jusqu'au 31 décembre 2022.**

Article 9 – Résiliation de la convention

En cas d'inexécution par l'une des Parties de l'un des engagements prévus à la Convention, les autres Parties peuvent mettre fin à la Convention par lettre recommandée avec avis de réception, sous réserve du respect d'un préavis de deux mois.

Article 10 – Assurances

Le Partenaire déclare être titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile pour tous les dommages matériels et immatériels qui pourraient être causés ainsi que pour les dommages corporels qu'il pourrait être amené à engendrer par l'intermédiaire de ses collaborateurs lors de l'exécution de la présente Convention.

Le Partenaire s'engage à maintenir sa police d'assurance pendant toute la durée de la présente Convention, et à fournir sur demande de l'Association Française des Aidants toutes attestations y afférentes.

Article 11 – Personnel

Le Partenaire assure, en sa qualité d'employeur, la gestion administrative, comptable et sociale de ses salariés ou agents intervenant dans le cadre de l'exécution de la présente Convention.

Le Partenaire déclare sur l'honneur qu'il satisfait aux obligations du code du travail interdisant le travail dissimulé. A ce titre, le Partenaire s'engage à ne faire exécuter les prestations objet de la convention que par des personnes régulièrement employées notamment au regard des articles L.1221-10, L.3243-2 et R.3243-1 du Code du travail.

Article 12 – Sous-traitance

Le recours par le Partenaire à un prestataire pour les besoins d'exécution de la présente Convention est possible.

Dans ce cadre, le Partenaire doit s'assurer que le Prestataire respecte scrupuleusement les dispositions relatives à la lutte contre le travail illégal.

Conformément aux dispositions des articles L8222-1 et suivants du Code du Travail, le Partenaire s'engage à réclamer auprès de son prestataire la liste des personnes intervenant dans le Café des Aidants®, la déclaration sur la sous-traitance et la déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé.

Article 13 – Indépendance des Parties

Le personnel et les collaborateurs de chaque Partie demeurent placés sous leurs directions, leurs autorités et leurs contrôles, et ne seront en aucune manière assimilés à des salariés des autres Parties. La présente convention ne créera aucune relation de subordination entre le personnel de chaque Partie. Chacune des Parties reste responsable de la supervision (et le cas échéant de la discipline) de son personnel et de ses collaborateurs.

Article 14 – Contentieux

En cas de contestations nées de l'application de la présente convention entre l'Association Française des Aidants, le Département du Pas-de-Calais et le porteur, le litige sera porté devant le tribunal compétent.

Fait à

Le

En 3 exemplaires originaux.

Pour le Département du
Pas-de-Calais
Par délégation

La Directrice de
l'Autonomie et de la Santé

Ludivine BOULENGER

Pour l'Association
Française des Aidants

La Directrice

Clémentine CABRIERES

Pour NOM PORTEUR

FONCTION

PRENOM NOM



Café des Aidants de

Structure porteuse :

Adresse Postale :

Signataire de la convention :

Fonction :

Tél. : E-mail :

Chargé-e de projet :

Fonction :

Tél. : E-mail :

Psychologue :

Tél. : E-mail :

Travailleur social :

Tél. : E-mail :

Autre :

Fonction :

Tél. : E-mail :

Autre :

Fonction :

Tél. : E-mail :

Observations :

.....
.....
.....
.....



Pas-de-Calais
Le Département



Association Française des
aidants

Pôle Solidarités

Direction de l'Autonomie et de la Santé

Service des Dynamiques Territoriales et Stratégies

Convention de partenariat entre

Le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9, représenté par **Monsieur Jean-Claude LEROY**, Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du 2022,

Ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

Et

Association Française des Aidants, association régie par la loi du 1er juillet 1901 dont le siège est situé au 250 bis, Boulevard Saint-Germain – 75007 Paris, enregistrée sous le numéro SIRET 487 868 853 000 44, représentée par Madame Clémentine CABRIERES, en sa qualité de Directrice

Ci-après désignée par « l'Association Française des Aidants »

d'autre part,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 30 juin 2017 portant adoption du Pacte des solidarités et du développement social notamment ses volets 1 à 4 et 6 ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental en date du 19 juillet 2017 portant adoption du volet 5 du Pacte des solidarités et du développement social dénommé schéma départemental de l'autonomie ;

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental en date du 2022 approuvant le financement et la signature de la présente convention.

Préambule :

Depuis sa création en 2003, l'**Association Française des aidants** milite pour la reconnaissance du rôle et de la place des aidants dans la société. Elle oriente et soutient les aidants localement notamment via l'animation du Réseau national des Cafés des Aidants® et la mise en place d'Ateliers santé des Aidants, assure des formations sur les questions liées à l'accompagnement pour les proches aidants et les équipes professionnelles, diffuse l'information, développe des partenariats et participe à la construction d'outils pour mieux appréhender les attentes et les besoins des aidants.

L'Association Française des Aidants se mobilise pour que :

- Les aidants ne soient pas assignés à leur rôle d'aidant.
- Les personnes en difficulté de vie puissent disposer des aides et des soins requis par leur état de santé.
- Les aidants continuent à être avant tout des parents, des enfants, des conjoints, des amis
- Les aidants conservent une vie familiale, professionnelle, des loisirs, et restent en santé.

Ce projet politique, porté par différentes actions de lobbying et de communication, fonde toutes les actions de l'association et traduit son approche de la thématique des aidants.

Forte de son réseau d'adhérents dans toute la France, elle propose aux aidants :

- Du soutien par les Cafés des Aidants ®.
- Des formations qui proposent de réfléchir à ce que représente la relation d'aide à son proche, de repérer les difficultés que pose la situation et de développer sa capacité à agir.
- Du prendre soin par des ateliers santé, temps d'échanges et de mise en pratique autour de l'impact de la relation d'aide sur sa santé (physique, psychologique, sociale).

Ces actions animées par des professionnels formés par l'association ont pour objectifs de trouver des réponses à ses questions et des clés pour mieux vivre sa situation d'aidant.

Elle propose également aux professionnels

- Des formations proposées aux professionnels de l'aide, de l'accompagnement et du soin visent à renforcer la prise en compte des aidants dans l'accompagnement des personnes malades ou en situation de handicap et à favoriser le développement d'actions d'accompagnement des aidants.
- Des outils, de l'accompagnement, du conseil, etc.

L'Association Française des Aidants développe un réseau avec et aux côtés des aidants. Elle travaille en partenariat avec l'ensemble des acteurs traitant de la question des proches aidants pour trouver des réponses concrètes et diverses localement et en fonction des besoins de chacun. Les aidants eux-mêmes sont partenaires de l'association, en adhérant et en devenant parties prenantes du projet associatif.

Le Département du Pas-de-Calais est le chef de file de l'action sociale et médico-sociale en direction des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des proches aidants.

La stratégie d'aide aux aidants, approuvée par délibération de la Commission Permanente en date du 9 mai 2016, se déclinent en 4 axes :

- optimiser et développer des solutions de répit pour les aidants (accueil de jour, hébergement temporaire) ;
- développer et diversifier les formules institutionnelles et non institutionnelles ;
- améliorer la lisibilité des dispositifs ;

- et déployer une plateforme territoriale d'aide aux aidants sur chacun des territoires, répondant ainsi à une logique de proximité.

Les plateformes territoriales d'aide aux aidants constituent un réseau des acteurs de l'aide aux aidants sur chacun des territoires poursuivant des objectifs communs dans le cadre de projets territoriaux d'aide aux aidants, pilotés par les Maisons de l'Autonomie du Département et leurs partenaires. Les Maisons de l'Autonomie apportent également un soutien aux porteurs de solutions de répit et d'aide aux aidants.

L'Association Française des Aidants et le Département ont arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1^{er} : Objet de la convention

La présente convention définit le cadre du partenariat entre l'Association Française des Aidants et le Département du Pas-de-Calais qui permettra l'organisation de Cafés des Aidants dans le département du Pas-de-Calais.

ARTICLE 2 : Descriptif du projet

L'Association Française des Aidants a créé le concept de Café des Aidants, c'est-à-dire des lieux, *des temps et des espaces d'information, de rencontres et d'échanges, animés par un travailleur social et un psychologue ayant une expertise sur la question des aidants. Ils sont ouverts à tous les aidants, quels que soient l'âge et la pathologie de la personne accompagnée.*

Les Cafés des Aidants ont pour objectif de favoriser le bien-être des aidants. L'une de ses caractéristiques majeure est qu'il permet une triple approche : un soutien psychologique, un volet orientation vers les dispositifs existants et une occasion de sortir de son quotidien et de son isolement en rencontrant des pairs et des professionnels qui proposent des clés pour vivre au mieux son quotidien. Ce dispositif s'adapte à la réalité du vécu des aidants en tenant compte de la difficile conciliation entre la vie d'aidant et la vie tout court et en développant la capacité à agir des aidants, sans les assigner à leur rôle d'aidant.

L'Association Française des Aidants est titulaire d'un savoir-faire consistant en une méthodologie reposant sur des concepts et programmes de formation, d'information et de conseil à destination des aidants.

L'Association Française des Aidants souhaite développer ce Concept localement en partenariat avec des porteurs de projets locaux par ailleurs adhérents.

L'Association Française des Aidants est titulaire de la marque Café des Aidants (www.inpi.fr) marque française numéro 07 3 530 365, déposée le 11 octobre 2007 et désignant un ensemble de produits et services relevant des classes 9, 16, 21, 35, 36, 38, 41, 43 et 45.

Le partenariat entre le Département et l'Association se concrétisera par la mise en place de Cafés des Aidants et l'organisation de formation pour les co-animateurs et les porteurs dans des locaux mis à disposition par le Département du Pas-de-Calais chaque année durant une journée.

Par ailleurs, le Département apporte également un soutien financier pour l'intervention des professionnels et en ingénierie aux porteurs de Cafés des Aidants.

ARTICLE 3 : Engagements de l'Association

L'Association Française des Aidants s'engage à :

- Mettre à disposition des porteurs la méthodologie complète et un appui à sa mise en œuvre.
- Mettre en réseau les porteurs de projet des Cafés des Aidants.

- Organiser des formations et des groupes d'échange de pratiques, et notamment, une fois par an, en décentralisé sur le Pas-de-Calais.
- Créer pour chaque structure un accès à l'espace privé du site Internet.
- Mettre à disposition des porteurs la boîte à outils du réseau.
- Proposer des tarifs préférentiels sur les formations du Centre de formation.
- Donner accès aux porteurs de Cafés des Aidants l'outil ROSA.
- Proposer des actions complémentaires au Café des Aidants (Formation des Aidants et Ateliers santé)
- Suivre la mise en place du café et proposer des solutions en cas de difficultés
- Développer l'attractivité des cafés des aidants sur le Département du Pas-de-Calais

En termes de valorisation du partenariat, l'Association Française des Aidants s'engage à :

- Mettre en ligne, pendant la durée de la Convention, le programme des Cafés des Aidants sur le site www.aidants.fr
- Orienter vers le porteur toute personne qui contacte l'Association Française des Aidants et réside dans sa zone géographique.
- Favoriser les relations presse au niveau national pour assurer la notoriété du réseau des Cafés des Aidants et de la Marque.
- Valoriser et le cas échéant solliciter les porteurs lors de réunions, groupe de travail, etc.
- Associer les porteurs aux réflexions portant sur de nouvelles actions, etc.
- Communiquer sur le partenariat avec le Département du Pas-de-Calais dont les Maisons de l'Autonomie dans le cadre des projets territoriaux d'aide aux aidants.

Par ailleurs, l'Association Française des Aidants s'engage à participer si possible en fonction de ses moyens, aux journées d'information et d'échanges dans le cadre de l'animation du réseau départemental sur l'aide aux aidants, a minima à une journée d'échanges.

Dans le cadre du partenariat avec le Département, les cotisations à l'Association Française des Aidants des porteurs de Cafés des Aidants créés dans le département du Pas-de-Calais s'élèvent à 550 euros pour le 1^{er} Café et 350 euros pour les Cafés des Aidants suivants.

ARTICLE 4 : Engagements du Département

Le Département s'engage à :

- Faire connaître l'action auprès du public et via les professionnels par tout moyen à sa disposition.
- S'assurer du respect du savoir-faire, de la marque et de l'image de marque de l'Association et du réseau.
- Préciser aux participants le lien avec l'Association.
- Participer aux rencontres annuelles de l'Association.
- Participer en tant que membre associé, aux assemblées générales annuelles de l'Association.
- Mettre à disposition de l'Association Française des Aidants des locaux pour l'organisation d'une journée de formation par an dans le département pour les co-animateurs et les porteurs de cafés des aidants.
- Acquitter le montant de la cotisation au prorata du nombre de Cafés des aidants pour les porteurs de projets dont le Département du Pas-de-Calais à condition de signer la convention de partenariat tripartite entre le Département, l'AFA et le porteur.
- Verser une aide financière à l'AFA pour l'organisation d'une journée de formation par an.

ARTICLE 5 : modalités de mise à disposition des locaux

Les modalités de mise à disposition par le Département auprès de l'Association Française des Aidants pour la formation une fois par an des animateurs de Cafés sont les suivantes :

- une journée par an de 9 heures à 18 heures ;
- un accès à titre gratuit ;
- et en capacité d'accueillir l'ensemble des co-animateurs ainsi que les formateurs (environ 30 personnes).

Cette mise à disposition de locaux à titre gratuit correspond à 250 €

ARTICLE 6 : Montant et modalités de versement de la contribution financière

La participation du Département du Pas-de-Calais au titre de l'année 2022 s'élève à 2300 euros (deux mille trois cent euros) pour la mise en place des 6 Cafés des Aidants, soit 550 euros pour le premier café et 350 euros par café supplémentaire et 1500 euros pour l'organisation d'une journée de formation des co-animateurs et porteurs de projet dans le département du Pas-de-Calais. Elle est versée en une seule fois à la signature de la présente convention.

ARTICLE 7 : Propriété intellectuelle

L'Association Française des Aidants concède au porteur un droit d'utilisation de la Marque, pour les besoins de l'organisation du Café des Aidants et dans ce cadre seulement. La présente Convention ne constitue en aucun cas une cession, à titre onéreux ou gratuit, de droits de propriété intellectuelle sur la Marque.

L'Association Française des Aidants est titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur tous les documents, outils, prospectus, remis ou mis à disposition du porteur dans le cadre de la présente convention.

L'Association Française des Aidants concède, à titre non exclusif, au porteur un droit d'exploitation, de reproduction, de représentation, de diffusion et d'édition sur les Outils, sur tous supports, connus (analogique, numérique, papier, etc.) ou inconnus à ce jour pour la France et le monde entier, et ce pour toute la durée de la présente convention.

A l'expiration de la présente convention pour quelque cause que ce soit, le porteur s'engage à remettre tous les Outils qui lui auraient été remis pendant la durée de la convention.

ARTICLE 8 : Communication et modalités d'informations du public

En cas de diffusion de documents d'information et de communication destinés au public concernant les actions subventionnées, le bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien financier du Département et à faire figurer le logo du Département sur tous les supports concernant la réalisation du (des) projet(s) financé(s) dans le cadre de la présente convention.

Les normes à respecter sont précisées sur le site internet du Département <http://www.pasdecals.fr/Divers/Le-logotype>

Article 9 : Evaluation du partenariat

Les Parties conviennent que l'évaluation du partenariat sera effectuée une fois par an par la Direction de l'Autonomie et de la Santé en lien les Maisons de l'Autonomie et le Pôle Accompagnement des aidants – Communication de l'Association Française des Aidants.

L'évaluation des différentes actions conduites portera sur les indicateurs suivants :

- Nombre de Cafés des Aidants mis en œuvre.
- Nombre de formations destinées aux animateurs des Cafés des Aidants, réalisées par l'Association Française des Aidants, dans le cadre de l'animation du réseau National des Cafés des Aidants.
- Niveau de satisfaction des participants et des co-animateurs issu du bilan annuel, dont le modèle est communiqué par l'Association Française des Aidants.

L'Association Française des Aidants s'engage à transmettre une synthèse des résultats de ces évaluations au Département du Pas-de-Calais.

Article 10 : Durée - Avenant

La présente convention est conclue pour l'année 2022 et prendra effet à compter de sa signature par le Département et l'Association Française des Aidants.

La présente convention peut être modifiée à l'initiative des parties par voie d'avenant.

Article 11 : Résiliation / remboursement

En cas de non respect des dispositions de la présente convention par l'un des signataires, celle-ci pourra être résiliée de plein droit, sans préavis ni indemnité, par l'un ou l'autre des signataires, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception resté vain.

Le Département du Pas-de-Calais pourra exiger du bénéficiaire le reversement total ou partiel de la participation si la somme perçue a été utilisée pour un objet autre que ceux définis par la présente convention. La participation pourra également faire l'objet d'un remboursement total ou partiel en cas de faute contractuelle du bénéficiaire.

Article 12 : Règlement des litiges

En cas de différends relatifs à l'application de la présente convention, les parties tenteront un règlement amiable. A défaut, le litige sera porté devant le Tribunal Administratif de Lille.

ARRAS, le

**Pour le Département du Pas-de-Calais,
Par délégation,
La Directrice de l'Autonomie et de la Santé,**

Ludivine BOULENGER

**Pour l'Association Française des Aidants
La Directrice,**

Clémentine CABRIERES



Pas-de-Calais

Le Département

Pôle Solidarité

..... Avenant

Direction de l'Autonomie et de la Santé

Entre les soussignés

Le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9, représenté par Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil Départemental du Pas-de-Calais dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du 4 juillet 2022.

ci-après désigné par « le Département »

d'une part,

ET,

La Communauté de Communes du Sud Artois dont le siège est situé 5 rue neuve, 62450 Bapaume. Identifiée au répertoire SIRET sous le N°20003544200017, représentée par son Président Jean Jacques COTTEL, dûment autorisé par

Ci-après désigné par « la Communauté de Communes du Sud Artois »

d'autre part.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 30 juin 2017 portant adoption du Pacte des Solidarités et du développement social notamment ses volets 1 à 4 et 6 ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental en date du 19 juillet 2017 portant adoption du volet 5 du Pacte des Solidarités et du développement social dénommé schéma départemental de l'autonomie ;

Vu : la convention de partenariat relative à la mise en place de l'action intitulée « Aidant oui, mais en bonne santé ! », signée le 23 juillet 2021 entre la Communauté de Communes du Sud Artois et le Département du Pas-de-Calais

Vu la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental en date du 4 juillet 2022 approuvant la signature d'un avenant de durée entre la Communauté de Communes du Sud Artois et le Département du Pas-de-Calais

Vu : la convention en date du 23 juillet 2021

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

PREAMBULE :

Par convention en date du 23 juillet 2021, le Département du Pas-de-Calais et la Communauté de Communes du Sud Artois ont signé une convention de partenariat relative à la mise en place de l'action intitulée « Aidant oui, mais en bonne santé ! ».

Au regard de la situation sanitaire, l'action initialement prévue n'a pas pu avoir lieu.

Les objectifs initiaux de la convention étant maintenus, il est nécessaire d'assurer la continuité des actions initiées pour la période du 1^{er} Juillet 2022 au 31 décembre 2022.

ARTICLE 1 : Le présent avenant a pour objet de proroger la convention, à cette fin le premier alinéa de l'article 3 est modifié comme suit :

« La présente convention est établie à la date de la signature de ladite convention jusqu'au **31 décembre 2022.** »

ARTICLE 2 : En complément des dispositions prévues par l'article 5, un rapport d'évaluation final accompagné d'un compte-rendu financier doit être transmis aux services départementaux au plus tard le 31 janvier 2023.

ARTICLE 3 : Les autres dispositions conventionnelles restent inchangées.

En deux exemplaires originaux

Fait à Arras,
le

Fait à
le

**Pour le Département du Pas-de-Calais
Et par délégation
La Directrice de l'Autonomie et de la Santé**

**Pour la Communauté de Communes
du Sud Artois
Le Président**

Ludivine BOULENGER

Jean Jacques COTTEL

Projets aide aux aidants

Territoire	Entreprise raison sociale	Nom du projet	Description de l'action	Type de conventionnement	1ère demande / reconduction	Montant sollicité 2022	Montant proposé CP	Avis
Département	GAMINS EXCEPTIONNELS	Handi-Sitting	Plateforme permettant la mise en relation de familles et d'étudiants pour réaliser de la garde à domicile de personnes en situation de handicap et ainsi permettre des temps de répit aux aidants	annuel	1ère demande	30 000 €	30 000,00 €	favorable
Boulonnais	AIDE ET COMPAGNIE	SOUTIEN AUX PROCHES AIDANTS	5 séances de bien-être pour les proches-aidants au sein d'une roulotte itinérante	annuel	1ère demande	3 260 €	1 630,00 €	favorable
Département	APF FRANCE HANDICAP	SOUTIEN AUX PROCHES AIDANTS	20 séances de bien-être pour les proches-aidants au sein d'une roulotte itinérante sur les territoires de Lens-Hénin, Audomarois, Artois, Ternois	annuel	1ère demande	28 940 €	17 048,00 €	favorable
Arrageois	ASS ACCUEIL ET RELAIS	Accompagnement aidant - aidé individualisé au domicile par l'activité physique adaptée	Projet expérimental visant à favoriser le maintien à domicile du binôme aidant / aidé proposant un accompagnement individualisé par l'activité physique adaptée. Action ayant un impact direct sur le maintien à domicile dans de bonnes conditions et permet la diminution de l'épuisement des aidants.	annuel	1ère demande	7 935 €	7 935,00 €	favorable
Boulonnais	CENTRE SOCIAL ECLATE	Repérer les aidants et les personnes âgées isolées pour rompre l'isolement	Reperer les aidants/aidés isolés à domicile en vue de déterminer leurs besoins et leur proposer des actions adaptées	annuel	1ère demande	3 000 €	3 000,00 €	favorable
Boulonnais	PARENTS ENFANTS INADAPTES APEI	Soutien psychologique des aidants de personne en situation d'handicap	Un soutien psychosocial individuel de 1 à 5 séances par aidant est proposé par une psychologue 50 proches aidants par an sont visés	annuel	1ère demande	8 900 €	8 900,00 €	favorable
Calaisis	AFAPEI DU CALAISIS	Co-animer la PTAA Calaisis	L'AFAPEI met à disposition d'une part une chargée de développement à 0.20 ETP pour la co-animation de la plateforme territoriale d'aide aux aidants avec la Maison de l'Autonomie du Calaisis. D'autre part, 3 rendez-vous Entraidants sont également prévus par l'AFAPEI afin d'informer les proches aidants sur les dispositifs existants sur le territoire.	annuel	reconduction	12 000 €	10 700,00 €	favorable
Lens-Hénin	ASSOCIATION PARENTS ENFANTS INADAPTES	Conférence "Accompagner une personne fragile"	La plateforme territoriale d'aide aux aidants a conçu l'organisation d'une Conférence « Accompagner une personne fragile » animée par Armelle de Bouvet, éthicienne. Ce temps fort est à destination de 40 aidants du territoire et a lieu au sein de la yourte de l'Apei.	pluriannuel	reconduction	977 €	977,00 €	favorable
Lens-Hénin	ASSOCIATION PARENTS ENFANTS INADAPTES	Café convivial d'entraide et de soutien entre aidants	L'Apei de Lens organise un "café convivial", un moment d'échange entre pairs pour les familles et aidants. Ce café est tenu tous les deux mois pour un groupe de 10 à 15 aidants de personnes en situation de handicap du territoire, et animé par une assistante sociale et une psychologue.	pluriannuel	reconduction	2 400 €	2 400,00 €	favorable
Département	Association française des aidants	" labelisation des cafés des aidants "	Cotisation pour la labelisation des cafés des aidants sur le Département du Pas-de-Calais (500 € pour le 1er café puis 350 € pour les suivants)	annuel	reconduction	3 800 €	3 800,00 €	favorable
Arrageois	CROIX ROUGE FRANÇAISE	HALTE REPIT DETENTE ALZHEIMER CROIX ROUGE ARRAS	La halte-répit est ouverte le mardi et le jeudi après-midi, pour les personnes malades d'Alzheimer à un stade peu avancé. Elles sont accueillies par 8 bénévoles animateurs d'ateliers ludiques et de détente.	pluriannuel	renouvellement 2ème année	5 500 €	5 500,00 €	favorable
Arrageois	ASS ACCUEIL ET RELAIS	Halte répit itinérante	La halte répit est ouverte sur deux communes (Hénu et Saint Nicolas) afin d'apporter diverses solutions de répit.	pluriannuel	renouvellement 2ème année	8 000 €	8 000,00 €	favorable
Arrageois	GROUPEMENT DE COOPERATION MEDICO SOCIAL ARRAS MONTREUIL SUR MEUSE	soutien psychosocial individuel	Entretiens individuels de soutien psychologique, d'informations, de conseils et d'accompagnement, allant d'une fois par semaine à une fois par mois. Ces entretiens sont réalisés par une psychologue.	pluriannuel	renouvellement 2ème année	19 672 €	19 672,00 €	favorable
Artois	COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS	Halte Répit	La halte répit est ouverte le mardi après-midi pour des personnes présentant des troubles de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, des personnes isolées et/ou porteuses de handicap. Sont proposées diverses activités : entretiens psychologiques individuels, jeux créatifs, ateliers manuels, promenades extérieures.	pluriannuel	renouvellement 2ème année	4 000 €	4 000,00 €	favorable
Artois	FRANCE ALZHEIMER PAS DE CALAIS	Halte-répit dans le Bruaysis (Calonne-Ricouart)	La halte-répit est ouverte le jeudi après-midi pour les personnes malades d'Alzheimer à un stade peu avancé. Elles sont accueillies par 4 bénévoles et une animatrice proposant des jeux, des sorties, des activités culinaires. Des intervenants musicothérapeute, sophrologue participent aux animations une fois par mois.	pluriannuel	renouvellement 2ème année	6 500 €	6 500,00 €	favorable
Artois	SIVOM COMMUNAUTE DU BETHUNOIS	Halte répit	La halte-répit est ouverte le mardi après-midi, pour les personnes âgées en perte d'autonomie vivant à domicile. Elles sont accueillies par 4 bénévoles proposant des travaux manuels, des jeux de société, une initiation à la gymnastique douce en partenariat avec une association spécialisée Ciel Bleu.	pluriannuel	renouvellement 2ème année	4 000 €	4 000,00 €	favorable
Artois	MAISON DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION POPULAIRE DE LA REGION D'ISBERGUES	Halte-répit	La halte-répit est ouverte le jeudi après-midi pour les personnes malades d'Alzheimer à un stade peu avancé. Elles sont accueillies par 4 bénévoles et une animatrice proposant des jeux, des sorties, des activités culinaires. Des intervenants musicothérapeute, sophrologue participent aux animations une fois par mois.	pluriannuel	renouvellement 2ème année	4 000 €	4 000,00 €	favorable
Artois		Plateforme d'accompagnement coordonné	La plateforme envisagée par l'association est un dispositif en direction des adultes souffrant de troubles autistiques afin d'apporter des réponses adaptées et modulaires selon les besoins de la personne, de son parcours de vie et de sa famille. L'objectif est d'accueillir les aidants professionnels et familiaux afin qu'ils bénéficient de ressources, telles que des formations d'aidants, du soutien psycho-social.	pluriannuel	renouvellement 2ème année	103 680 €	103 680,00 €	favorable
Audomarois	GROUPEMENT DE COOPERATION MEDICO SOCIALE PLATEFORME ENTENTE LOCALE POUR LE SOUTIEN AUX AIDANTS	Stage de théâtre/répit Jeunes Aidants	Mise en place de stages de théâtre / de répit prévus au printemps 2022 et organisation d'un colloque en mars 2022.	pluriannuel	renouvellement 2ème année	2 906 €	2 906 €	favorable
Audomarois	GROUPEMENT DE COOPERATION MEDICO SOCIALE PLATEFORME ENTENTE LOCALE POUR	GCMS Plateforme ELSAA	Financement du poste de coordination de la plateforme ELSAA de l'Audomarois.	pluriannuel	renouvellement 2ème année	50 000 €	50 000,00 €	favorable
Boulonnais	LES SINOPLIES	Coordination de la plateforme territoriale d'aide aux aidants du Boulonnais	Co-animation du réseau aide aux aidants (permanences physiques et téléphoniques), pilotage et animation de temps institutionnels, organisation et animation des temps de COPIL.	pluriannuel	renouvellement 2ème année	6 000 €	6 000,00 €	favorable
Boulonnais	LES SINOPLIES	Formation et sensibilisation de la plateforme d'aide aux aidants pour les aidants familiaux et professionnels	Mise en place de formation et de temps d'information pour les aidants et professionnels du territoire.	pluriannuel	renouvellement 2ème année	6 000 €	6 000,00 €	favorable
Boulonnais	PARENTS ENFANTS INADAPTES APEI	Salon de l'esthétisme, du bien-être et de la mode	Des ateliers autour du bien-être sont proposés aux proches aidants de personnes en situation de handicap vivant à domicile ou en établissements. Le but est de sensibiliser les aidants sur l'importance de prendre soin de sa santé et de favoriser les échanges avec les services d'aide aux aidants sur le territoire.	pluriannuel	renouvellement 2ème année	1 500 €	1 500 €	favorable
Calaisis	CTRE COM ACTION SOCIALE DE COULOGNE	VACANCES - REPIT DES AIDANTS	Voyage aidants/aidés (avec bénévoles) à 100km de Coulogne pendant 4 jours et 3 nuits. Sont prévues des sorties et visites. Effectif de 12 personnes au total.	pluriannuel	renouvellement 2ème année	4 600 €	4 600,00 €	favorable
Calaisis	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	HALTE REPIT	La halte-répit est ouverte deux fois par semaine pour les personnes âgées en perte d'autonomie ou malades d'Alzheimer à un stade peu avancé. Elles sont accueillies par 4 bénévoles encadrés par des animateurs, dont un éducateur sportif. Des activités de gymnastique, des jeux et des sorties sont proposées.	pluriannuel	renouvellement 2ème année	2 700 €	2 700,00 €	favorable
Calaisis	CTRE COM ACTION SOCIALE DE COULOGNE	Halte Répit "La Petite Fugue"	La halte-répit est ouverte le mardi, ainsi que les 2ème et 4ème dimanche de chaque mois pour les personnes malades d'Alzheimer et les 1er et 3ème vendredi de chaque mois pour les personnes en situation de handicap. Les personnes âgées sont accueillies par 4 bénévoles encadrés par des assistantes de vie sociale, ainsi que des intervenants artistiques.	pluriannuel	renouvellement 2ème année	8 000,00 €	8 000,00 €	favorable
Calaisis	AFAPEI DU CALAISIS	Motiver les aidants au répit	Une formation est proposée aux professionnels du tissu associatif local pour informer au mieux les proches aidants des aides existantes et de les sensibiliser sur la prévention des risques d'épuisement.	pluriannuel	renouvellement 2ème année	2 400 €	2 400,00 €	favorable
Calaisis	AFAPEI DU CALAISIS	RDV Entr'aidants 2021-2022	Offrir des temps de répit aux aidants de personnes en situation de handicap avec des ateliers de bien-être ou récréatifs accompagné d'une écoute et d'une orientation possible par des professionnels (découverte de l'offre disponible).	pluriannuel	renouvellement 2ème année	1 776 €	1 776,00 €	favorable

Département	AVEC NOS PROCHES	Ligne d'écoute Avec Nos Proches	L'association poursuit un projet d'ancrage local dans le département du Pas-de-Calais de la ligne d'écoute des proches aidants par des pairs, qui orientent vers les solutions d'accompagnement à proximité.	pluriannuel	renouvellement 2ème année	10 000 €	10 000,00 €	favorable
Lens-Hénin	ASS PARENTS ENFANTS INADAPTES HENIN	LA CARTE D'URGENCE DE L'AIDANT et son livret "ETRE AIDE POUR MEUX AIDER"	Déployer des outils d'information pour les aidants avec l'édition d'une carte d'urgence de l'aidant et d'un livret, dans le cadre de la journée nationale des aidants . Objectif : 6 000 cartes	pluriannuel	renouvellement 2ème année	2 900 €	2 900,00 €	favorable
Lens-Hénin	LA VIE ACTIVE	CAFE DES ECHANGES	Café des échanges itinérant sur 3 communes (Loison, Lens, Hénin) et mise en place d'ateliers sophrologie, socio-esthétique...	pluriannuel	renouvellement 2ème année	3 626,8 €	3 626,8 €	favorable
Lens-Hénin	LE PAYS DE L'ARTOIS	Halte Répit pour les aidants de personnes en situation de handicap	Halte répit portée par Le Pays d'Artois (était portée par le CIASFPA en 2020), ouverture 3 demi-journées par semaine.	pluriannuel	renouvellement 2ème année	8 000 €	8 000 €	favorable
Lens-Hénin	LE PAYS DE L'ARTOIS	Halte Répit pour les personnes âgées en perte d'autonomie	Halte répit portée par Le Pays d'Artois, ouverture 2 demi-journées par semaine.	pluriannuel	renouvellement 2ème année	8 000 €	8 000,00 €	favorable
Lens-Hénin	ASS PARENTS ENFANTS INADAPTES HENIN	SOUTIEN PSYCHOSOCIAL INDIVIDUEL ET PONCTUEL EN PRESENTIEL	110 séances de soutien psychologique pour 35 personnes.	pluriannuel	renouvellement 2ème année	14 900 €	14 900,00 €	favorable
Lens-Hénin	ASS PARENTS ENFANTS INADAPTES HENIN	ATELIER FRATRIE AIDANT - AIDE	Atelier FRATRIE prévu sur 2,5 jours (en novembre 2021) : travailler sur le ressenti par rapport à l'aidant.	pluriannuel	renouvellement 2ème année	3 150 €	3 150,00 €	favorable
Lens-Hénin	ASSOCIATION PARENTS ENFANTS INADAPTES	SOUTIEN PSYCHOSOCIAL INDIVIDUEL ET PONCTUEL	Le soutien psychosocial individuel est réalisé par un psychologue (0,2 ETP) auprès des proches aidants de personnes en situation de handicap vivant à domicile ou en établissement. Il vise à fournir un accompagnement aux aidants repérés en risque d'épuisement ou en état d'épuisement psychologique et de souffrance psychique durant 1 à 5 séances.	pluriannuel	renouvellement 2ème année	14 900 €	14 900,00 €	favorable
Montreuillois	ASSOCIATION CAZIN-PERROCHAUD	Soutien psychologique Café des aidants	Mise en place d'entretiens psychologiques te de cafés des aidants pour proposer aux aidants des personnes en perte d'autonomie un accueil personnalisé, de l'information, de l'écoute, du soutien et de l'accompagnement.	pluriannuel	renouvellement 2ème année	10 000 €	10 000 €	favorable
Montreuillois	GROUPEMENT DE COOPERATION MEDICO SOCIAL ARRAS MONTREUIL SUP	Co animation de la plateforme des aidants du MONTREUILLOIS	Le GAM met à disposition un coordinateur (0,2 ETP) pour la co-animation de la plateforme territoriale d'aide aux aidants avec la Maison de l'Autonomie du Montreuillois. En parallèle, des permanences sont tenues pour accueillir, informer, orienter des aidants vers les différentes formules d'aides proposées par le territoire.	pluriannuel	renouvellement 2ème année	12 000 €	12 000 €	favorable
Montreuillois	LE LABORATOIRE DE REPIT	Aide aux parents aidants du Montreuillois	Accompagnement de parents d'enfants en situation de handicap par deux actions : groupes de parole mensuels avec l'intervention de professionnels spécialisés sur une thématique, forum qui s'intègre dans les deux journées des aidants.	pluriannuel	renouvellement 2ème année	10 513 €	10 513,00 €	favorable
Ternois	HALTE REPIT DU TERNOIS	Halte Répit du Ternois	La halte-répit est ouverte trois fois par semaine, pour les personnes malades d'Alzheimer à un stade peu avancé. Elle est animée par des bénévoles encadrés par une infirmière et un ergothérapeute.	pluriannuel	renouvellement 2ème année	8 000 €	8 000 €	favorable

433 613,80 €

Projets aide aux aidants proposés dans le cadre de la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte de l'autonomie

Territoire	Entreprise raison sociale	Nom du projet	Description de l'action	Type de conventionnement	1ère demande / reconduction	Montant sollicité 2022	Montant proposé CP	Avis
Artois	LES Z' Aidants DE L'ARTOIS	Brisons l'isolement des aidants	Rompres l'isolement des aidants et des couples aidants-aidés en leur permettant de sortir de chez eux et de partager un moment convivial. Lors de journées rencontres, des temps d'information et de sensibilisation sont prévus afin d'orienter les aidants vers les solutions de répit du territoire.	annuel	1ère demande	4 026 €	4 026,00 €	favorable dans le cadre de la Conférence des Financeurs
Département	LA VIE ACTIVE	Action de sensibilisation et de soutien aux proches aidants "Un temps pour soi"	L'action proposée comprend des temps d'information et de formation ainsi que des temps de relaxation permettant à l'aidant de réapprendre à prendre soin de soi et à se relaxer	annuel	1ère demande	8 079 €	4 442,00 €	favorable dans le cadre de la Conférence des Financeurs
Artois	FRANCE ALZHEIMER PAS DE CALAIS	Alzheimer parcours d'une jeune aidante	Dans le cadre de la prochaine journée des aidants, un spectacle humoristique suivi d'un débat est proposé pour sensibiliser sur le rôle d'aidant en s'appuyant sur l'expérience de Sophie Belvisi aidante de sa maman atteinte de la maladie de Belson à 46 ans alors qu'elle n'avait que 16 ans. Elle a créé un spectacle, le spectacle qu'elle aurait aimé voir quand elle se sentait seule, incomprise ...dans son rôle d'aidante.	annuel	1ère demande	2 100 €	2 100,00 €	favorable dans le cadre de la Conférence des Financeurs
Département	RELAIS DU BIEN ETRE	Séjour : Aidants familiaux, et si vous prenez du temps pour vous?	Deux séjours en résidentiel de 3 jours et 3 nuits "aidants familiaux et si vous prenez du temps pour vous ?" organisés autour différents ateliers de réflexologie plantaire, sophrologie, massages shiatsu, gymnastique adaptée		1ère demande	13 200 €	- €	défavorable Votre projet ne respecte pas les critères du cahier des charges dans le cadre de la Conférence des Financeurs. En effet, les séjours répit ne sont pas éligibles.
Lens-Hénin	APREVA REALISATIONS MEDICO SOCIALES	Activités collectives de répit à destination des aidants PA/PH	8 ateliers menés par l'institut Pasteur visant à prévenir la dénutrition et favoriser les liens sociaux lors du partage du repas	annuel	1ère demande	31 733 €	13 543,00 €	favorable dans le cadre de la Conférence des Financeurs
Lens-Hénin	APREVA REALISATIONS MEDICO SOCIALES	Bien vieillir chez soi par le biais d'actions de sensibilisation et de soutien psychosocial	Organisation d'ateliers de sensibilisation aux gestes de premiers secours à destination des aidants, un événement/forum pour sensibiliser aux risques de dénutrition (cité soupe) et une activité collective et musicale qui vise à favoriser les liens sociaux entre aidants et aidés	annuel	1ère demande	11 778 €	6 134,00 €	favorable dans le cadre de la Conférence des Financeurs
Boulonnais	Domiliane	SOUTIEN AUX PROCHEs AIDANTS et EVITER L'EPUISEMENT	5 séances de bien-être pour les proches-aidants au sein d'une roulotte itinérante en complément d'ateliers aidants/aidés chauffe citron (ateliers mémoire) et d'art thérapie	annuel	1ère demande	13 065 €	9 528,00 €	favorable dans le cadre de la Conférence des Financeurs
Montreuillois	ALPHA TRANSPORTS ET SERVICES	ALPHA EVASION BIENS FAITS POUR EUX	Projet itinérant sur le montreuillois proposant des ateliers de répit innovants à savoir un moyen de déplacement "vélo sans âge" original et profitant de la localisation agréable pour permettre une "bouffée d'air" ainsi qu'une capsule de voyage virtuel pour faire "voyager" les aidants.	annuel	1ère demande	7 200 €	6 039,00 €	favorable dans le cadre de la Conférence des Financeurs
Montreuillois	La Neuville de Chartreuse	Ateliers d'expression et de créativité à La Chartreuse de Neuville	Ateliers d'expression "voix au chapitre digitales" : écouter, échanger, se rencontrer, se raconter, contribuer à un recueil collectif multimédia de témoignages grâce au Media Lab de La Chartreuse de Neuville Ateliers bien-être "temps libre" : explorer les arts visuels, l'écriture, les arts du spectacle pour révéler ses talents et potentiels créatifs Des journées de sensibilisation à la perte d'autonomie et de soutien aux professionnels de l'aide pourront être accueillis sur le site en concertation avec les	annuel	1ère demande	11 000 €	9 859,00 €	favorable dans le cadre de la Conférence des Financeurs
Calais	AFAPEI DU CALAISIS	Forum des aidants du Calais	Organiser un ou plusieurs forums des aidants sur le Calais	annuel	reconduction	3 000 €	3 000,00 €	favorable dans le cadre de la Conférence des Financeurs
Calais	CTRE COM ACTION SOCIALE DE COULOGNE	Du temps pour soi	Ateliers au sein de locaux de la halte répit ou à l'extérieur (sorties) pour proposer des temps de répit animés aux aidants.	pluriannuel	renouvellement 2ème année	3 300 €	3 300,00 €	favorable dans le cadre de la Conférence des Financeurs

Lens-Hénin	APREVA REALISATIONS MEDICO SOCIALES	Activités collectives de répit à destination des aidants PA/PH	Mettre en place des ateliers collectifs au sein de la PFR qui sont complémentaires à ce qui est proposé actuellement.	pluriannuel	renouvellement 2ème année	3 913 €	3 913,00 €	favorable dans le cadre de la Conférence des Financeurs
Audomarois	GROUPEMENT DE COOPERATION MEDICO SOCIALE PLATEFORME ENTENTE LOCALE POUR LE SOUTIEN AUX AIDANTS DE L	Fête des Aidants de l'Audomarois	La plateforme ELSAA organise un forum des proches aidants comprenant un temps fort suivi d'un débat, ainsi que des stands animés par les porteurs de solutions d'aide sur le territoire. L'objectif est de sensibiliser les proches aidants sur le risque d'épuisement, les impacts de l'aide apportée et les aides existantes.	pluriannuel	renouvellement 2ème année	2 000 €	2 000,00 €	favorable dans le cadre de la Conférence des Financeurs
Audomarois	GROUPEMENT DE COOPERATION MEDICO SOCIALE PLATEFORME ENTENTE LOCALE POUR LE SOUTIEN AUX	Groupe de soutien aux Aidants Endeuillés	Organiser des groupes de soutien aux aidants endeuillés pour les aider dans leur travail de deuil et les accompagner à se projeter dans leur nouvelle vie.	pluriannuel	renouvellement 2ème année	1 320 €	1 320,00 €	favorable dans le cadre de la Conférence des Financeurs
Département	UNION REGIONALE MUTUALITE FRANCAISE HAUT DE FRANCE NORD PAS DE CALAIS PICARDIE	Santé des aidants - Territorial	Organisation d'un événement sur la thématique de la santé puis 3 ateliers santé portant sur la santé physique, la santé psychologique et la santé sociale seront proposés sur 3 territoires du Département du Pas-de-Calais	pluriannuel	renouvellement 2ème année	19 600 €	19 600,00 €	favorable dans le cadre de la Conférence des Financeurs
Lens-Hénin	AGENCE NATIONALE POUR LA GARANTIE DES DROITS DES MINEURS	"Une histoire qui conte", un atelier d'écriture en faveur des aidants	Atelier d'écriture itinérant (16 séances) qui permet aux aidants de s'octroyer une pause autour d'une activité de bien être qui est l'écriture d'un conte moderne. L'objectif est de stimuler l'imagination, la créativité et l'expression des émotions.	pluriannuel	renouvellement 2ème année	2 816 €	2 816,00 €	favorable dans le cadre de la Conférence des Financeurs
Boulonnais	CENTRE INTERCOMMUNAL D ACTION SOCIALE DE DESVRES-SAMER	La récréation des aidants	Des sorties mensuelles sont proposées aux proches aidants afin de leur proposer un moment de détente, de sensibilisation et d'information sur les dispositifs d'aide existants sur le territoire	pluriannuel	renouvellement 2ème année	2 324 €	2 324,00 €	favorable dans le cadre de la Conférence des Financeurs
Calais	ASS POUR LE BIEN-ETRE DES RETRAITES	Equipe Alzheimer ESAD	3 Cafés-mémoire sont proposés aux proches aidants de personnes atteintes de maladies neurodégénératives, avec un accueil et des animations pour accompagner la personne aidée.	pluriannuel	renouvellement 2ème année	2 041,00 €	2 041,00 €	favorable dans le cadre de la Conférence des Financeurs
Lens-Hénin	ASSOCIATION ENTR'AIDANTS ETRE AIDANT ETRE AIMANT.	association ENTR'AIDANTS	8 cafés/ conférences avec l' intervention et présentation de professionnels tels que des neuropsychiatre, médecin gériatrique ... auprès des aidants.	pluriannuel	renouvellement 2ème année	2 400 €	2 400,00 €	favorable dans le cadre de la Conférence des Financeurs
Boulonnais	A'DOM'SERVICES 62	Animation de Cafés des aidants sur le territoire boulonnais	Les deux Cafés des Aidants mensuels sont co-animés par une psychologue et une infirmière sur les communes de Wimille dans une salle communale et de Saint-Martin-Boulogne en EHPAD. Les thématiques proposées portent sur l'importance de prendre soin de sa santé, sur les limites de l'aide apportée, les répercussions sur la vie personnelle.	pluriannuel	renouvellement 2ème année	2 500 €	2 500,00 €	favorable dans le cadre de la Conférence des Financeurs
Lens-Hénin	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	ESPACE SERVICES SENIORS CCAS	Café des échanges labellisé par l'AFA	pluriannuel	renouvellement 2ème année	3 556 €	3 556,00 €	favorable dans le cadre de la Conférence des Financeurs

Boulonnais	LES SINOPLIES	GOUTER des AIDANTS	Un goûter des aidants est organisé une fois par mois au sein de l'EHPAD GUYNEMER de Wimereux. La psychologue introduit les échanges par des exposés sur différents thèmes et sur des problématiques rencontrées par les aidants.	pluriannuel	renouvellement 2ème année	3 250 €	3 250,00 €	favorable dans le cadre de la Conférence des Financeurs
Arrageois	LA VIE ACTIVE	AIDE AUX AIDANTS	Le projet de la Vie Active est globalisé autour de 3 actions à destination des aidants : la mise en place d'un café des aidants, un thé/atelier des aidants trimestriel (tous les deux animés par un psychologue), et la « fête annuelle des aidants ».	pluriannuel	renouvellement 2ème année	10 914 €	10 914,00 €	favorable dans le cadre de la Conférence des Financeurs
Montreuillois	MAISON DE RETRAITE DE FRUGES	Aide aux aidants	Le Café des Aidants mensuel est co-animé par une psychologue et une ergothérapeute alternativement à Fruges et à Hesdin. Les thématiques proposées portent sur l'importance de prendre soin de sa santé, les impacts de la relation d'aide, les répercussions sur la vie personnelle et les réponses existantes.	pluriannuel	renouvellement 2ème année	2 200 €	2 200,00 €	favorable dans le cadre de la Conférence des Financeurs
Calaisis	UNA DES PAYS DU CALAISIS	Aide aux aidants	Le projet consiste à la mise en oeuvre une fois par mois de séances individuelles de 30 minutes dans une roulotte itinérante snoezelen avec un temps de répit collectif à destination des aidants, ce qui permet de favoriser les échanges et l'orientation vers des partenaires ressources.	pluriannuel	renouvellement 2ème année	6 840 €	6 840,00 €	favorable dans le cadre de la Conférence des Financeurs



Pôle Solidarité

Direction de l'Autonomie et de la Santé

..... **CONVENTION**

Entre

Le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9, représenté par Monsieur Jean-Claude LEROY, Président du Conseil départemental, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du _____ ,

ci- après désigné « le Département » _____ d'une part,

Et

.....dont le siège est situéIdentifiée au répertoire SIRET sous le n°.....,représentée par son Président,.....,agissant en cette qualité en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale du Conseil d'Administration – Municipal – communautaire (**à sélectionner selon le porteur**) en date du

Ci-après désignée « le porteur » _____ d'autre part.

Vu : le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu : le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment le chapitre III du titre III du livre II relatif à la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées ;

En vertu de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée,

Vu : le décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001 et notamment son article 1er,

Vu : la conférence des financeurs du _____ ;

Vu : la délibération de la Commission Permanente du Conseil départemental en date duallouant une aide départementale à au titre de 2022 et autorisant le Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais à signer la présente convention ;

Vu : la délibération du Conseil départemental du 30 juin 2017 portant adoption du Pacte des solidarités et du développement social notamment ses volets 1 à 4 et 6 ;

Vu : l'arrêté du Président du Conseil départemental en date du 19 juillet 2017 portant adoption du volet 5 du Pacte des solidarités et du développement social dénommé schéma départemental de l'autonomie ;

il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION :

La présente convention définit les objectifs retenus par les deux parties, fixe les moyens financiers que le Département entend consacrer à sa mise en œuvre, établit les procédures de suivi et d'évaluation dont les partenaires se dotent pour faciliter la conduite de ces missions.

Par la présente convention, le porteur s'engage à réaliser ses objectifs et à mettre en œuvre, à cette fin, tous les moyens nécessaires à leur bonne exécution.


ARTICLE 2 : NATURE DU PROJET FINANCE :

La participation est accordée par le Département pour la réalisation par le porteur du projet suivant :

 **Axe concerné par la Conférence de la Financeurs :**

 INTITULE DU PROJET :

 OBJECTIFS DU PROJET :

 ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE :

ARTICLE 3 : PERIODE D'APPLICATION DE LA CONVENTION :

La présente convention s'applique à compter de sa signature par les parties jusqu'au

Son exécution peut se prolonger au-delà de la date de fin de la période prévue à l'alinéa précédent, notamment, pour les besoins de l'apurement juridique et/ou financier des situations nées au cours de ladite période.

Le démarrage des actions doit intervenir au plus tard dans les 3 mois après la date de versement de la subvention

Toutes les actions doivent être terminées au plus tard pour le.....

En aucun cas, la présente convention ne peut se poursuivre par tacite reconduction.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS DU PORTEUR DE PROJET :

I – Le porteur s'engage à réaliser le projet financé dans les conditions définies à l'article 2 de la présente convention et, à affecter le montant de la participation au financement de ce projet, à l'exclusion de toute autre dépense.

Plus généralement, le porteur s'engage à porter immédiatement à la connaissance du Département tout fait de nature à entraîner la non-réalisation ou la réalisation partielle du projet financé et à accepter le contrôle des services du Département.

II - En outre, il s'engage à communiquer tous documents faisant connaître les résultats de son action (bilan du projet) et permettant notamment, d'établir un compte-rendu de l'emploi de la participation (production de rapport d'activité, revue de presse, actes, délibérations.....)

Le compte-rendu de l'emploi de la participation devra être adressé au Département dans les 2 mois suivant la fin du projet financé (bilan qualitatif, quantitatif et comptable), validé par le représentant légal du porteur.

III – Le porteur reconnaît être en conformité et souscrire valablement aux assurances inhérentes à la mise en œuvre du projet (responsabilité civile ; ainsi que toute garantie complémentaire qui pourrait être exigée en relation avec les conditions réelles de mise en œuvre du projet)

ARTICLE 5 : SUIVI DU PROJET ET EVALUATION :

I – Outre les documents et informations à transmettre au Département au titre de l'article 4 de la présente convention, le suivi de la convention fait l'objet d'une validation annuelle réunissant les membres de la Conférence des financeurs.

Un bilan intermédiaire, qualitatif et quantitatif doit être transmis au Département le de l'exercice de chaque année comprenant :

- le compte rendu financier des dépenses effectuées dans la cadre de la convention
- le bilan annuel et de l'évaluation des actions réalisées
- le programme prévisionnel d'actions à venir et son budget prévisionnel

Ainsi, le bilan final portera sur l'analyse partagée des documents suivant que XXX (le porteur) remet au Département au plus tard le

II - Le Département est représenté au Comité de Pilotage du projet et peut le saisir aux fins de faire procéder à l'évaluation partenariale des actions menées dans le cadre du projet.

ARTICLE 6 : INFORMATION DU PUBLIC :

Lors de toute communication écrite ou orale, aux publics, aux partenaires institutionnels et aux médias, relative au projet financé, le porteur s'engage à faire connaître, de manière précise, l'apport financier du Département à ce projet.

A cet effet, **le porteur s'engage à promouvoir l'image du Département en faisant figurer le logo Département et de la Conférence des Financeurs sur les supports de communication utilisés** (bulletins, programmes, objets publicitaires, affiches, autocollants, etc...). Le logo est téléchargeable sur : <http://www.pasdecalsais.fr>

La présente clause comporte nécessairement autorisation d'utiliser le logo du Département à condition d'en respecter l'intégrité définie par la charte graphique.

ARTICLE 7 : PHOTOGRAPHIES ET DIFFUSION :

7.1 – Photographies et captations visuelles

Le porteur autorise gracieusement le Département sur ce projet à procéder à la captation sonore, photographique et audiovisuelle des prestations objets de la présente convention, sur tout support, soit avec ses moyens propres, soit avec ceux mis en œuvre par un prestataire choisi et rémunéré par le Département, soit par des professionnels de l'information.

7-2 - Diffusion

Le porteur autorise la diffusion de ces documents, ou d'un montage de ceux-ci, dans les conditions suivantes :

- Pour les captations audiovisuelles ;
- A des fins d'archivage des activités subventionnées par le Département ;
- A des fins de promotion du projet et des activités du Département, dans le cadre d'émissions radiophoniques, télévisées ou internet, et dans les outils promotionnels réalisés par le Département ;
- A des fins de promotion du projet et des activités du Département sur tout support, y compris dans la presse écrite et électronique.

ARTICLE 8 : MODALITES DE CONTROLE :

Le contrôle de la mise en œuvre de la présente convention est exercé par les services départementaux.

Ce contrôle peut s'effectuer sur pièces et, en cas de besoin, sur place. Le porteur s'engage à faciliter le contrôle, tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif des aides attribuées et d'une manière générale de la bonne exécution de la présente convention.

Sur simple demande du Département, le porteur devra lui communiquer tous les documents de nature juridique, fiscale, sociale et comptable.

Ce contrôle n'est pas exclusif de celui qui peut être opéré, dans l'exercice de leurs propres compétences, par les services de l'Etat ou par d'autres collectivités publiques participant au financement du projet.

Contrôle financier

Conformément à l'article 4-II, l'organisme transmettra au Département les pièces suivantes :

- Pour les organismes publics :
 - **Un bilan comptable détaillé de l'action financée certifié par le représentant légal de l'organisme, ainsi que les justificatifs s'y rapportant ;**
 - **Un état financier intermédiaire de l'action, avec justificatifs (bilan quantitatif, qualitatif et financier : article 5.I);**
 - **La liste à jour des membres composant la structure en cas de modification.**

- Pour les organismes privés :
 - **Les derniers comptes annuels (compte de résultats, bilan financier et annexes) approuvés par l'Assemblée Générale, et obligatoirement certifiés par un commissaire aux comptes si l'ensemble des aides publiques atteint un montant minimum de 153 000 euros ; à défaut la certification devra être réalisée par le Président et le trésorier l'organisme ;**
 - **Le rapport du Commissaire aux comptes (si désignation par la structure) portant sur les comptes annuels de l'exercice précédent ;**
 - **Un état financier intermédiaire de l'action (cf article 5.I);**
 - **Le rapport de gestion présenté à la dernière Assemblée Générale ;**

- Les attestations URSSAF, ASSEDIC, ...etc, certifiant la satisfaction par la structure de ses obligations sociales, sous réserve que la structure ait des salariés ;

ARTICLE 9 : MONTANT DE LA PARTICIPATION :

Afin de permettre l'accomplissement de l'action définie à l'article 2 de la présente convention, le Département s'engage à verser au porteur une participation d'un montant de € (montant en toutes lettres).

Le porteur s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour respecter son budget prévisionnel de au

ARTICLE 10 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION :

La participation prévue à l'article précédent sera acquittée en un seul versement sur l'exercice XXXX

(Programme :/titre)

Sous-programme : tire / article :

ARTICLE 11 : MODALITES DES PAIEMENTS :

Le Département procédera au mandatement de la somme annoncée et le virement sera effectué par Madame la Payeuse départementale (comptable assignataire de la dépense) au compte

N°

ouvert au nom du porteur :

dans les écritures de la banque

Le porteur reconnaît être averti que le versement ne peut intervenir qu'après la production d'un relevé d'identité bancaire (R.I.B.), postal (R.I.P.) ou de caisse d'épargne (R.I.C.E.).

ARTICLE 12 : CLAUSE DE RENONCIATION :

Le porteur renonce, pour lui-même et pour ses membres, ses ayants droit et ayants cause, à toute réclamation financière ultérieure envers le Département pour toute action entrant dans le champ d'application de la présente convention.

ARTICLE 13 : RESILIATION :

La présente convention pourra être résiliée unilatéralement par le Département si le projet financé n'est pas exécuté dans des conditions conformes à ses dispositions.

Le porteur est entendu préalablement.

La résiliation prend effet un mois après la réception de sa notification par lettre recommandée avec avis de réception. Ce délai est compté de quantième à quantième. Le jour de la réception de la notification ne compte pas. Ce délai n'est pas susceptible de prorogation.

En cas de déclaration inexacte, la présente convention pourra être résiliée par le Département sans préavis.

ARTICLE 14 : REMBOURSEMENT :

Il sera demandé au porteur de procéder au remboursement total ou partiel de la participation départementale, s'il s'avère, après versement, que celui-ci n'a pas respecté les obligations décrites dans la présente convention :

Remboursement total : notamment :

- en cas de résiliation par le Département dans le cas de déclaration inexacte ;
- dès qu'il aura été porté à la connaissance du Département que le projet financé n'a pas été mis en œuvre ;
- ou dès lors qu'aucune pièce justificative ne pourrait être produite ;
- ou dès lors que les pièces produites révéleraient une utilisation injustifiée ou anormale de la participation départementale ;
- ou dès lors qu'il sera établi que le porteur ne valorise pas le partenariat du Département.

Remboursement partiel : notamment :

- dès lors qu'il sera établi que le coût réel du projet financé est inférieur au budget prévisionnel ;
- dès lors qu'il aura été porté à la connaissance du Département que le porteur a cessé son activité (application de la règle du prorata temporis)

La Commission Permanente du Conseil Départemental sera, dans ce cas, informée systématiquement, préalablement à l'émission du titre de recette.

ARTICLE 15 : PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les parties à la convention s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel en vigueur, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et la Loi Informatique et Libertés modifiée.

ARTICLE 16 : MODIFICATION

La présente convention peut être modifiée par voie d'avenant.

ARTICLE 17 : VOIES DE RECOURS :

En cas de litige portant sur l'application ou l'interprétation des dispositions de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du Tribunal Administratif de LILLE compétent après épuisement des voies de recours amiables.

Exemplaire original, comportant 7 pages

A Arras, le

**Pour le Département du Pas-de-Calais
Et par délégation
La Directrice de l'Autonomie et de la Santé**

Pour
Fonction
Prénom, Nom

Ludivine BOULENGER

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Solidarités
Direction de l'Autonomie et de la Santé
Service des Dynamiques Territoriales et Stratégies

RAPPORT N°35

Territoire(s): Tous les territoires
Canton(s): Tous les cantons des territoires
EPCI(s): Tous les EPCI des territoires

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 4 JUILLET 2022

RAPPORT SUR LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

La conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CDF) a pour objectif de coordonner au sein du département les financements de la prévention de la perte d'autonomie autour d'une stratégie commune et repose sur une gouvernance partagée de l'ensemble de ses membres de droit.

Les financements consacrés concernent à la fois ceux dédiés au dispositif par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) dans le cadre de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV) mais également les financements propres à chacun des membres de droit de la Conférence.

Le présent rapport présente les demandes de porteurs de projets concernant :

- l'axe 2 relatif à l'attribution du forfait autonomie aux résidences autonomie,
- l'axe 3 relatif aux actions collectives des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD),
- l'axe 4 relatif à l'attribution du forfait prévention aux Services Polyvalents d'Aide et de Soins A Domicile (SPASAD),
- l'axe 5 relatif au financement d'actions dans le cadre de l'aide aux aidants,
- l'axe 6 relatif aux actions collectives de prévention.

1. Le forfait autonomie 2022 (axe 2)

A. Établissements concernés

Le Département attribuera pour 2022 le forfait autonomie à l'ensemble des résidences autonomie ayant signé un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) dès 2016, ou plus récemment pour les gestionnaires étant entrés de manière décalée dans la démarche. 69 résidences autonomies sont concernées pour un total de 2 988 places.

B. Montant du forfait autonomie

Le forfait autonomie prend la forme d'un forfait à la place déterminé en fonction de l'enveloppe annuelle départementale attribuée par la CDF. Le montant de ce forfait est ainsi amené à varier d'une année sur l'autre en fonction du montant de l'enveloppe allouée et du nombre de places autorisées.

Pour 2022, il est ainsi proposé de retenir un **forfait à la place de 340 € pour un montant total de 1 015 920 €** (cf. annexe 1). Au regard de l'enveloppe départementale attribuée cette année, le montant à la place est légèrement inférieur à celui de l'année dernière (344 € par place en 2021).

Cette modalité d'attribution évoluera à compter de la nouvelle contractualisation qui va s'engager avec les résidences autonomie. Les structures seront accompagnées dans la formalisation de leur projet de prévention et de leur évaluation via l'actualisation du CPOM type.

Des visites sur site sont en cours, le questionnaire complété à cette occasion servira de base à l'évaluation qualitative, dans la perspective des deux vagues de négociations qui se tiendront de septembre à décembre 2022 et de janvier à avril 2023.

2. Financement des actions collectives de prévention de la perte d'autonomie (axes 3 et 6)

Un appel à candidatures (ouvert également aux services d'aide à domicile) a été lancé pour la 6^{ème} année consécutive, en octobre 2021, afin de soutenir le développement d'actions collectives de prévention de la perte d'autonomie.

Ces actions, s'adressent aux personnes âgées de 60 ans et plus vivant à domicile. Elles ont pour objectif de les aider à préserver leur capital santé pour continuer à bien vivre chez elles. Ces actions se dérouleront de septembre 2022 à juin 2023.

Les porteurs dont les projets sont déjà financés dans le cadre du programme coordonné de la CDF et dont le bilan intermédiaire fourni en décembre 2021 était satisfaisant, ont pu déposer une demande de reconduction de leur projet.

Afin de favoriser la coordination avec les autres projets territoriaux mis en place sur le Département, l'instruction des projets est assurée avec les représentants de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT) et de la Mutualité Sociale Agricole (MSA), et les acteurs des territoires concernés.

De même, pour s'assurer de la complémentarité des financements de la conférence des financeurs avec ceux attribués par les différents membres de droit, une attention particulière a été portée à l'harmonisation des budgets mais également aux financements existants et aux actions développées localement.

Le financement de ces projets repose sur un conventionnement annuel et/ou pluriannuel (annexe 9) entre le Département et les porteurs de projet. La pluri-annualité permet aux opérateurs qui le souhaitent de travailler sur la pérennisation de leurs actions sur une durée maximale de 3 ans.

Nombre de porteurs ayant répondu à l'appel à candidatures	Dont nombre de porteurs ayant sollicité une reconduction d'actions	Nombre de projets présentés à la CDF	Budget total sollicité	Proposition d'avis favorables	Proposition d'avis défavorables	Budget proposé
69	38	101	1 259 103 €	85 projets soit 58 projets conventions annuelles et 27 projets conventions pluriannuelles (pour 66 porteurs)	16 projets	857 397 €

Le tableau détaillé des 101 projets déposés figure en annexe 2 du présent rapport.

3. Le forfait prévention 2022 (axe 4):

Depuis 2018, un forfait prévention est attribué aux Services polyvalents d'Aide et de Soins à Domicile Intégrés retenus dans le cadre de l'expérimentation portée par le Département et l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France et pour lesquels un avenant au CPOM a été signé. 13 structures sont donc concernées par le forfait prévention.

Le premier forfait prévention versé en 2018 prenait la forme d'un forfait par bénéficiaire, comme pour le forfait autonomie des résidences autonomie. Toutefois, en 2019, au regard du bilan intermédiaire des actions mises en place transmis par les SPASAD et du projet de prévention prévisionnel proposé pour la période 2019-2020, un ajustement du montant du forfait a pu être réalisé, en accord avec les gestionnaires, en vue de financer les actions individuelles et collectives mises en œuvre par le service auprès de leurs bénéficiaires.

La répartition du forfait prévention entre chaque SPASAD est déterminée sur la base des bilans finaux des forfaits des années antérieures, des bilans intermédiaires du forfait en cours, de l'analyse des projets prévisionnels et prend en compte les reliquats des années antérieures.

Ainsi, en 2022, l'enveloppe globale du forfait prévention SPASAD s'élève à 322 083 €, (contre 254 309 € en 2021) selon la répartition présentée en annexe 3.

Cette année encore, plusieurs services ne bénéficieront pas d'un nouveau financement. En effet, ces SPASAD n'ayant pas mis en œuvre l'intégralité des actions prévues les années précédentes en raison d'évènements externes (crise sanitaire) et internes (problèmes de dirigeance ou organisationnels), le reliquat de ces forfaits antérieurs permettra de financer les actions proposées en 2022.

Il sera proposé dans les prochaines semaines un avenant à la contractualisation en lien avec l'ARS pour une durée d'un an afin de préparer la transformation des SPASAD en services autonomie et soins et sécuriser en parallèle l'attribution du forfait prévention pour l'année 2022/2023.

4. Le financement d'actions dans le cadre de l'aide aux aidants (axe 5)

Dans le cadre de la stratégie départementale d'aide aux aidants, un appel à candidatures a été lancé en octobre 2021, afin de soutenir le développement de solutions de répit non institutionnelles, ainsi que le renouvellement de partenariats à savoir :

- Fonctionnement des plateformes territoriales d'aide aux aidants :
 - La plateforme du Calaisis co-animée par l'AFAPEI et la Maison de l'Autonomie,
 - La plateforme de l'Audomarois portée par le groupement de coopération médico-social « Plateforme ELSAA »,
 - La plateforme du Montreuillois co-animée par le Groupement de Coopération Médico-sociale Arras-Montreuil (GAM) et la Maison de l'Autonomie,
 - La plateforme du Boulonnais co-animée par le Groupe ACPPA de Guynemer et la Maison de l'Autonomie.

- Cafés des aidants :

Le renouvellement du partenariat engagé avec l'Association Française des Aidants (annexes 4 et 5) afin de mener un accompagnement et une labélisation des porteurs des cafés des aidants pour un montant de 3 800 euros permettant la mise en place de 6 Cafés des Aidants et l'organisation d'une journée de formation pour les porteurs des cafés en 2022

- La Communauté de Commune Sud Artois a sollicité une prorogation de son projet intitulé « Aidant oui, mais en bonne santé ! » jusqu'au 31 décembre 2022. En effet, des ateliers qui devaient avoir lieu sur le second semestre 2021 n'ont pas pu aboutir (difficulté de mobilisation des partenaires et des aidants durant cette période). Il est ainsi proposé de proroger la convention pour une période de 6 mois, sans incidence financière, pour permettre la mise en œuvre des actions en 2022 (annexe 6).

A ce titre, l'ensemble des propositions sont reprises dans le tableau ci-dessous ; le tableau détaillé des projets figure en annexe 7 et 8 du présent rapport.

Nombre de porteurs ayant répondu à l'appel à candidatures	Dont nombre de porteurs ayant sollicité une reconduction d'actions	Nombre de projets présentés	Budget total sollicité	Proposition d'avis favorables	Proposition d'avis défavorables	Budget total proposé
40	5	65	622 591€	64 projets	1	561 268,80 €

Dans le Département du Pas-de-Calais, l'action aide aux aidants est composée de projets en faveur des aidants personnes âgées (PA) ou en faveur des aidants personnes en situation de handicap (PH), mais également de projets mixtes regroupant des aidants PA et PH.

Il est proposé que ces projets de soutien aux aidants soient répartis comme suit :

- 127 655€ financés dans le cadre de la Conférence des financeurs, représentant 24 projets dont des actions de formation, de soutien psychosocial collectif, de prévention santé.
- 433 613, 80 € financés par le Département et dans le cadre du fonds d'intervention de la CNSA, représentant 40 projets, dont des actions de coordination de plateformes, le financement des haltes-répît ou encore la labellisation « cafés des aidants » avec l'Association Française des Aidants, des actions collectives ou individuelles de soutien psychosocial, des actions de sensibilisation et d'information à destination des aidants de personnes en situation de handicap.

Par conséquent, il est proposé de retenir en 2022, le financement de ces 64 projets pour un montant total de 561 268,80 euros.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

S'agissant de l'attribution du forfait autonomie :

- D'attribuer, aux 69 Résidences autonomie, reprises en annexe 1, un forfait autonomie de 340 € par place, soit un montant total de 1 015 920 € au titre de l'année 2022 ;

S'agissant des actions collectives de prévention de la perte d'autonomie :

- D'attribuer, aux 66 porteurs de projets repris en annexe 2, une participation financière d'un montant total de 857 397 € au titre de l'année 2022, pour les 85 projets, montants et objectifs repris dans cette même annexe, conformément à la décision de la Conférence des financeurs du 28 avril 2022 ;
- De valider les projets de conventions type fixant les objectifs techniques et financiers pour les 58 projets permettant la réalisation des projets joints en annexe 9 ;
- De m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, les conventions fixant les objectifs techniques et financiers pour les 58 projets permettant la réalisation des projets, dans les termes des conventions types joints en annexe 9 ;
- De m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, les 27 avenants financiers aux conventions signées en 2021 dans les termes de l'avenant type validé par la Commission permanente du 7 juin 2021 ;

S'agissant de l'attribution du forfait prévention :

- D'attribuer, aux 13 SPASAD repris en annexe 3, un forfait prévention d'un montant de 322 083 € au titre de l'année 2022 ;

S'agissant des actions en faveur des aidants :

- D'attribuer aux 40 porteurs de projets pour les 64 projets repris en annexes 7 et 8, une participation financière de 561 268,80 euros au titre de l'année 2022, dont 127 655€ euros au titre « des autres actions de prévention » pour les actions financées dans le cadre de la Conférence des Financeurs conformément à la décision de cette assemblée du 28 avril 2022 et 433 613, 80 euros au titre « du soutien aux aidants du Département » pour les actions financées par le Département et les actions cofinancées dans le cadre de la convention de la CNSA signée le 10 décembre 2021 ;
- De m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, les 19 conventions (relatives aux nouvelles demandes et reconductions) fixant les objectifs techniques et financiers permettant la réalisation des projets repris en annexe 7 et 8, dans les termes des conventions types validées par la Commission permanente du 7 juin 2021 ;
- De m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, les 45 avenants financiers aux conventions pluriannuelles signées en 2021 pour les projets repris en annexe 7 et 8, dans les termes de l'avenant type validé par la Commission

permanente du 7 juin 2021 ;

- De m'autoriser à signer la convention bipartite entre l'Association Française des Aidants et le Département ainsi que la convention tripartite entre l'Association Française des Aidants, le Département et les structures volontaires parmi les associations, les collectivités territoriales, les services et les établissements pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ou les autres porteurs d'action d'aide aux aidants dans les termes des projets joints en annexes 4 et 5 ;
- De m'autoriser à signer, au nom et pour le compte du Département, un avenant prorogeant jusqu'au 31 décembre 2022 la convention de financement de la Communauté de Commune Sud Artois, dans les termes du projet joint en annexe 6.

La dépense sera imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C02-531A01	93531/6568	Conférence des Financeurs-Forfait autonomie	1 030 000,00	1 030 000,00	1 015 920,00	14 080,00
C02-532A01	935/6568/532	conférence des financeurs -autres actions de prévention	1 850 000,00	1 841 180,00	1 307 135,00	534 045,00
C02-538H04	935/6568/538	Aides aux aidants- autres participation PA	421 000,00	421 000,00	403 613,80	17 386,20
C02-538H04	6184/93538	Favoriser le soutien à domicile- Soutien aux aidants-Frais de formation	49 900,00	49 900,00	30 000,00	19 900,00

La 2ème Commission - Solidarités Humaines a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 30/05/2022.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY